

me that he does not wish to speak this morning, our list is exhausted, unless any other member of the Assembly would be prepared to speak now. As from Monday, on the other hand, we have a very heavy programme, as many members have handed in their names to speak next week.

I should like to point out that the method of written translations seems today to have given very good results. If it were possible to continue this procedure on Monday we should certainly be able to progress more rapidly. I therefore appeal to the heads of the delegations who wish to speak on Monday or Tuesday—should they accept my suggestion—to send in, in good time, copies of their speeches, so that the Secretariat may be able to arrange for their translation in advance.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 12.30 p.m.

THIRTY-NINTH PLENARY MEETING

Held on Monday, 28 October 1946 at 11 a.m.

CONTENTS

	Page
93. General discussion (continuation): Speeches by Haekal Pasha (Egypt), Mr. Wellington Koo (China), Mr. Masaryk (Czechoslovakia) and Sir Carl Berendsen (New Zealand)	764

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

93. General discussion (continuation)

The PRESIDENT (*translated from French*): We will now continue the general discussion.

I call upon Haekal Pasha, representative of Egypt.

HAEKAL Pasha (Egypt) (*translated from French*): It is for me a great pleasure to bring you today, to this meeting which opens the second part of the first session of the General Assembly of the United Nations, the greetings of the people of the Nile Valley.

In the speeches which your Assembly has had occasion to hear in the course of the present session, one cannot help detecting a mixture of scepticism and optimism concerning the future of our Organization. Peoples will not renounce the idealistic hopes which they have placed in our Organization, while Governments cannot close their eyes to the real obstacles which impede its progress.

As the Secretary-General has rightly pointed out in his report of June 1946, the United Nations can fulfill its mission only if a good understanding and concord prevail among the great nations. The United Nations, as the Secretary-General pointed out, is not in a position to act as arbiter between the great Powers. We, for our part, believe that it will be at least able to arbitrate between the great and the small nations, not only in the interest of peace but still more

matin, nous n'avons plus d'orateur inscrit, à moins que quelqu'un d'entre vous ne soit prêt à prendre la parole. En revanche, à partir de lundi, notre ordre du jour sera extrêmement chargé, car de nombreux orateurs se sont fait inscrire pour les jours qui viennent.

Je me permets de faire remarquer que la méthode de la traduction écrite semble avoir donné aujourd'hui de bons résultats. S'il était possible d'adopter la même procédure lundi, notre travail se trouverait certainement facilité. Je fais donc appel aux chefs des délégations qui doivent parler lundi et mardi et leur demande, s'ils acceptent ma proposition, de faire parvenir en temps utile un exemplaire de leurs discours afin que les services du Secrétariat puissent en assurer d'avance la traduction.

La suite de la discussion est ajournée à la prochaine séance.

La séance est levée à 12 h. 30

TRENTE-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le lundi 28 octobre 1946 à 11 heures.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
93. Discussion générale (suite): Discours de Haekal Pacha (Egypte), de M. Wellington Koo (Chine), de M. Masaryk (Tchécoslovaquie), et de Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande)	764

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

93. Discussion générale (suite)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale.

Je donne la parole à Haekal Pasha, représentant de l'Egypte.

HAEKAL Pacha (Egypte): C'est un grand plaisir pour moi de vous apporter aujourd'hui, à cette réunion qui inaugure la seconde partie de la première session de l'Assemblée des Nations Unies, le salut du peuple de la vallée du Nil.

Dans les discours que votre Assemblée a eu l'occasion d'entendre au cours de la présente session, on ne peut manquer de relever un mélange de scepticisme et d'optimisme quant à l'avenir de notre Organisation. Les peuples ne veulent pas renoncer aux espoirs idéalistes qu'ils ont mis en elle, cependant que les Gouvernements ne peuvent fermer les yeux sur les obstacles réels qui entravent son essor.

Comme nous le rappelle fort bien le Secrétaire général dans son rapport de juin 1946, les Nations Unies ne peuvent remplir leur mission que si la bonne entente et la concorde règnent entre les grandes nations. Les Nations Unies, relevant le Secrétaire général, ne sont pas à même de servir d'arbitre entre les grandes Puissances. Nous voulons croire, quant à nous, qu'elles pourront du moins servir d'arbitre entre les grandes et les petites nations, non seulement dans l'intérêt

in the interest of international justice and morality, without which there can be no peace.

I speak here on behalf of a country which lies at the centre of an area possessing great natural resources and commanding land, sea and air communications of world-wide importance.

Speaking of this area and of the interest which the United Nations should take in it, President Truman, in a speech at Chicago on 7 April 1946, on American Army Day, said:

"It is easy to see, therefore, how the Near and Middle East might become an arena of intense rivalry between outside Powers, and how such rivalry might suddenly erupt into a conflict.

"The United Nations have a right to insist that the sovereignty and integrity of the countries of the Near and Middle East must not be threatened by coercion or penetration."

President Truman thereby expressed in a very concise and clear form the situation of the Near and Middle East, and stressed the vital importance which that area has for the United Nations.

Before the Charter came into being, it was the practice to stress the importance of a given area for the communications or for the strategic interests, or for the economic interests or even the cultural interests of this or that empire or republic, an importance which some considered as vital for themselves, and on which they would base their claim for special privileges.

The United Nations Charter, however, has inaugurated a new era. That Charter proclaims essentially that the United Nations is there to watch, above all and everywhere, over the legitimate interests of each and all, while maintaining the sovereignty and integrity of all nations, whether large, medium or small, in both hemispheres, and that no nation should be entitled to special privileges outside its own territory, and that no pacific nations should suffer coercion or penetration.

One of the most authoritative spokesmen of the great democracies, Mr. Byrnes, Secretary of State of the United States of America, when speaking on behalf of the United States in a speech delivered on Saint Patrick's Day in New York, emphasized these principles as follows:

"We do not propose to seek security in an alliance with the Union of Soviet Socialist Republics against Britain or in an alliance with Britain against the Union of Soviet Socialist Republics.

"We propose to stand with the United Nations in our efforts to secure equal justice for all nations and special privileges for no nation."

On behalf of Egypt, I propose that the General Assembly of the United Nations endorse

de la paix, mais, avant tout, dans l'intérêt de la justice et de la morale internationales, sans lesquelles il n'est pas de paix.

Je parle au nom d'un pays qui tient le centre d'une région qui contient de grandes ressources naturelles et qui commande des communications terrestres, aériennes et maritimes d'une importance mondiale.

Parlant de cette région et de l'intérêt que les Nations Unies doivent lui porter, le Président Truman, dans un discours qu'il prononçait à Chicago le 7 avril 1946, au "Jour de l'armée américaine", disait:

"Il est aisé de concevoir que le Proche et le Moyen-Orient peuvent devenir une arène de rivalité intense entre des Puissances étrangères. Une pareille rivalité peut soudainement aboutir à un conflit.

"Les Nations Unies sont en droit d'insister pour que la souveraineté et l'intégrité des pays du Proche et du Moyen-Orient ne soient pas menacées de coercition ou de pénétration."

Le Président Truman exprimait ainsi, en une formule concise et nette, la situation du Proche et du Moyen Orient et soulignait l'intérêt vital que cette région présente pour les Nations Unies.

Antérieurement à la Charte, on s'efforçait de faire ressortir l'importance d'une région donnée pour les communications ou pour les intérêts stratégiques ou économiques ou même culturels de tel empire ou de telle république, importance qu'on disait vitale pour soi et sur laquelle on se fondait pour réclamer des privilèges spéciaux.

Mais la Charte des Nations Unies est venue inaugurer une ère nouvelle. Elle proclame essentiellement que les Nations Unies sont là pour veiller par-dessus tout et partout aux intérêts légitimes de chacun et de tous, tout en maintenant la souveraineté et l'intégrité de toutes les nations, grandes, moyennes ou petites, dans les deux hémisphères, aucune nation n'ayant le droit d'être spécialement privilégiée en dehors de son territoire et aucune nation pacifique ne devant faire l'objet de coercition ou de pénétration.

L'un des porte-parole les plus autorisés des grandes démocraties, M. Byrnes, Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, faisait ressortir ces principes lorsqu'il proclamait, au nom des Etats-Unis, dans un discours qu'il prononçait à l'occasion de la fête de saint Patrick à New-York, les paroles suivantes:

"Nous n'avons pas l'intention de rechercher la sécurité par une alliance avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques contre la Grande-Bretagne, ou par une alliance avec la Grande-Bretagne contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

"Nous avons l'intention de nous tenir au côté des Nations Unies dans nos efforts pour garantir une justice égale pour toutes les nations; aucune nation ne devant avoir de privilèges spéciaux."

Au nom de l'Egypte, je propose à l'Assemblée générale des Nations Unies de faire siennes ces

these words, and remind all peoples that the United Nations, is, above all, an alliance of all the peaceful nations, and that its ultimate aim is to establish order and security throughout the world. Such an organization should render special alliances entirely purposeless and competitive armaments futile.

Negotiations for the conclusion or for the renewal of alliances frequently take place under **pressure, overt or tacit**, of armaments or of that corollary of armaments which is military occupation of the whole or of part of a foreign sovereign territory.

It was with such negotiations in mind that Mr. Bevin, replying in the House of Commons, on 14 March 1946, to a question put to him by Mr. Eden on the relations between the Union of Soviet Socialist Republics and Iran declared that:

"His Majesty's Government would regret any settlement which appeared to be extracted from the Persian Government under duress, while the Soviet army was still in occupation of part of Persia."

Mr. Bevin expounded these contemporary principles of justice between nations once again in a generalized form, in a memorable speech delivered at the Transport Workers Festival at Bristol in early April 1946. He said:

"It is improper to negotiate or attempt to negotiate or attempt to obtain concessions by a great Power out of a little Power by means of occupying that country with your forces."

Such were the frank and forceful terms in which Mr. Bevin expressed this principle of international justice. Any pressure to which a peaceful nation is subjected impairs the validity of its consent to treaties it may be materially or morally forced to conclude, just as duress invalidates consent in relations between individuals.

This principle has been embodied in the Civil Code of all our countries because it is obviously a matter of ethics and equity; pending the time when this principle finds its way into the proposed code of international law, Egypt asks your General Assembly to include in its creed the idea that no negotiation can be validly undertaken and no concession agreed upon between sovereign nations, so long as the one exerts pressure on the other by the overt or latent threat of its forces.

In this connexion, the Egyptian delegation reiterates the statement made during a meeting of the Security Council in London, namely, that the occupation by foreign troops of the territory of a State Member of the Organization constitutes a grave infringement of the sovereignty of the Member concerned and is incompatible with the essential principles of the Charter.

It also reiterates the statement made at the Security Council in New York that this matter **should continue to be kept in mind**, and that no foreign troops should be allowed to remain

paroles, et de rappeler à tous les peuples que l'Organisation des Nations Unies est, avant tout, une alliance de toutes les nations pacifiques et que son but final est d'établir dans le monde entier l'ordre et la sécurité. Une telle Organisation devrait rendre sans objet les alliances particulières et futile la course aux armements.

Souvent, les négociations tendant à la conclusion ou au renouvellement d'alliances ont lieu sous la pression, avouée ou tacite, des armements ou du corollaire des armements qu'est l'occupation militaire de tout ou de partie d'un territoire étranger souverain.

C'est en envisageant de pareilles négociations que M. Bevin déclarait à la Chambre des Communes britannique, le 14 mars 1946, en réponse à une question que lui adressait M. Eden au sujet des relations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Iran, ce qui suit:

"Le Gouvernement britannique regretterait tout arrangement qui paraîtrait avoir été arraché au Gouvernement de l'Iran sous contrainte, pendant que l'armée soviétique occupait encore une partie de l'Iran."

M. Bevin n'exposait-il pas de nouveau, mais en les généralisant, ces principes contemporains de la justice entre nations, dans un discours mémorable qu'il prononçait à Bristol au festival des travailleurs des transports, au début de l'année 1946? Il disait:

"Il est inadmissible de négocier ou d'essayer de négocier, ou encore d'essayer d'obtenir d'une petite Puissance des concessions en faveur d'une grande Puissance par le moyen de l'occupation de ce pays par des forces armées."

C'est en ces termes francs et puissants que M. Bevin a exprimé ce principe de justice internationale. La contrainte que subit une nation pacifique vicie son consentement aux traités qu'elle se voit matériellement ou moralement forcée de conclure, exactement comme la contrainte vicie le consentement dans les rapports entre particuliers.

Si ce principe est inscrit dans le code civil de chacun de nos pays, c'est qu'il relève évidemment de la morale et de l'équité. En attendant que ce principe trouve place dans la codification proposée du droit international, l'Égypte demande à votre Assemblée générale d'ajouter à son credo la notion que: aucune négociation ne peut être valablement entreprise, ni aucune concession accordée entre nations souveraines, tant que l'une exerce une pression sur l'autre, par la menace ouverte ou latente de ses forces.

La délégation égyptienne renouvelle à cet égard la déclaration faite lors d'une séance du Conseil de sécurité à Londres, à savoir que l'occupation, par des troupes étrangères, du territoire d'un Etat Membre de l'Organisation constitue une atteinte grave à la souveraineté du Membre intéressé et est incompatible avec les principes essentiels de la Charte.

Elle renouvelle également la déclaration formulée au Conseil de sécurité, à New-York, à savoir qu'il faut rester attentif à cette question qu'aucune troupe étrangère ne devrait être auto-

within a territory without the express and unqualified approval of the sovereign people of the country concerned. Such troops have, I am afraid, been used more than once to bring pressure to bear on my Government at times when political or economic negotiations were proceeding.

This principle should, in our opinion, occupy a place of honour in the codification of the moral standards of international law, a codification which Egypt requested should be undertaken without delay at the San Francisco Conference, and which is now, I am glad to say, reappearing on the agenda in the form of the proposal of the United States of America.

We are not unaware that such codification is difficult. There can be no doubt, however, that the United Nations represents a great advance towards the realization of an idea which was formerly regarded as utopian but is now beginning to take shape: the idea of a world government which will take the place of the Security Council; of a world parliament which will take the place of our General Assembly; of an International Court of Justice having compulsory jurisdiction and of a world police which will constitute our executive force.

This universal super-State should obviously have its organic law and its codes of justice and of ethics.

Every nation, great or small, is strictly entitled to know in advance what is right and what is wrong in relations between peoples and between States. So long as we have not codified these essential principles, we shall not be able to say that law prevails in the world, for there is no true law without declared standards.

We are not unaware that the codification to be undertaken is a gigantic enterprise, but I feel that today we are sufficiently "grown up" to undertake it.

The necessary consequence of this codification would be that no nation, however large, could set itself above the law, either by the right of veto or by any other similar means.

In order that we may prepare ourselves for the future system of equality of nations before the law, it is essential that we should make a beginning here and now in the gradual restriction of the right of veto, which has evoked strong criticism from the start.

Nations must accordingly have their written law.

There is no written law without sanction and no sanction without executive force. Why should we not have that executive force immediately?

The main reproach levelled at the League of Nations was that it was disarmed. The fundamental principle underlying the Charter is therefore—to use an expression which has gained general currency—that the United Nations should have teeth, that is to say, its own military forces. Our Organization would be meaningless and purposeless, if it were not required, as its first, and in due course its exclusive responsi-

risée à demeurer sur un territoire sans l'approbation formelle et sans réserve du peuple souverain du pays intéressé. Des troupes ont été, je le crains, utilisées en plus d'une occasion pour exercer une pression sur mon Gouvernement au moment où des négociations d'ordre politique ou économique étaient en cours.

Ce principe devrait, à notre avis, trouver une place d'honneur dans la codification des normes morales du droit international, codification que l'Égypte avait demandé d'entreprendre sans tarder lors de la Conférence de San-Francisco et qui, heureusement, revient aujourd'hui à l'ordre du jour, sur la proposition des États-Unis d'Amérique.

Nous n'ignorons pas que cette codification est difficile, mais l'Organisation des Nations Unies est, on ne peut en douter, un grand pas accompli vers la réalisation d'une idée autrefois utopique, mais qui, aujourd'hui, commence à prendre corps: l'idée d'un Gouvernement mondial qui remplacera le Conseil de sécurité, d'un Parlement mondial qui remplacera notre Assemblée générale, d'une Cour internationale de Justice qui aura une compétence obligatoire et d'une police mondiale qui constituera notre force exécutoire.

Ce super-État universel doit évidemment avoir sa loi organique et ses codes de justice et de morale.

Chaque nation, grande ou petite, a le droit strict de savoir, à l'avance, ce qui est bien et ce qui est mal dans les rapports entre peuples et entre États. Tant que nous n'aurons pas codifié ces principes essentiels, nous ne pourrions pas dire que la loi règne dans le monde, car il n'est pas de vraie loi sans normes formulées.

Il ne nous échappe pas que la codification à entreprendre est une œuvre gigantesque, mais je sens qu'aujourd'hui nous sommes "assez grands" pour pouvoir l'aborder.

Cette codification aurait pour conséquence nécessaire qu'aucune nation, aussi grande soit-elle, ne puisse se placer au-dessus de la loi, soit au moyen du droit de veto, soit par tout autre moyen du même ordre.

Pour se préparer au régime futur d'égalité de tous devant la loi des nations, il s'impose donc que l'on commence, dès aujourd'hui, à restreindre graduellement le droit de veto qui, dès sa naissance, a été l'objet de vives critiques.

Il faut donc que les nations aient une loi écrite.

Or, il n'y a pas de loi écrite sans sanction, ni de sanction sans force exécutoire. Qu'attendons-nous pour avoir cette force exécutoire?

Le grand reproche que l'on adressait à la Société des Nations est qu'elle était désarmée. Le principe fondamental qui a servi de base à la Charte est, partant, selon l'expression qui a fait fortune, que l'Organisation des Nations Unies devrait avoir des dents, c'est-à-dire des forces militaires propres. Notre Organisation n'aurait ni sens ni but s'il ne lui incombait pas, comme responsabilité première et graduellement

bility, to maintain a just peace and, by the fear of its visible power, to guarantee total security to nations of good will.

We must constantly remember that it is the duty of all of us to ensure, by means of our joint forces, that nowhere in the world shall international justice and ethics be placed in jeopardy.

This is one direct consequence of the creation of this international army, on which our Assembly will also have to pronounce sooner or later.

Here I will let Mr. Paul-Boncour speak. This great specialist of the League of Nations, addressing the Assembly for the winding up of the League at Geneva on 10 April 1946, said that "The international force, which represented the most gain for the nations will remain a snare and a delusion if we do not, sooner or later, proceed to a general reduction and to the control of armaments."

The inconsistency between the creation of an all-powerful international force and the maintenance on a war footing of the armies of the great Powers, is too obvious to require any emphasis. I will merely refer you to point 8 of the Atlantic Charter and to Article 11 of the Charter of the United Nations.

The fact that, as a result of competitive armament, a third world war is already a hypothesis, is in itself a tragedy.

In the eyes of Egypt and of most of the medium and smaller nations, the absence of an international force as part of the United Nations is all the more regrettable in that it enables certain great Powers to argue that there is a "vacuum" to be filled either by alliances or by military occupations which are essentially contrary to the spirit of the United Nations Charter. This "vacuum" gives the old-time imperialism a chance to revive; it is a convenient excuse for maintaining armed forces on the territory of certain sovereign nations, against the will of those nations.

I ask your Assembly to proclaim that it disapproves of the presence of the forces of one of the United Nations on the territory of another sovereign and peaceful nation, against the freely expressed wish of its people.

There has recently been an instance of the application of these principles which the whole East has welcomed with joy: the occupying troops have, during this year, evacuated Syria and Lebanon. Here we can only commend the attitude taken up in the matter by France and Great Britain.

It is with particular pleasure that Egypt takes note that certain States Members responsible for administering territories under mandate have submitted special agreements to bring these territories under trusteeship. The Trusteeship Council could now be set up, and the organs of the United Nations would thus be complete.

Egypt is confident that the General Assembly and, under its authority, the Trusteeship Council, will ensure the attainment of the aims of

exclusive, de maintenir la paix juste, et de garantir, par la crainte de sa puissance visible, la sécurité totale aux nations de bonne volonté.

Il faut nous souvenir constamment que c'est à nous tous, au moyen de nos forces conjuguées, de garantir que nulle part dans le monde la justice et la morale internationales ne soient mises en danger.

Il est une conséquence directe de la création de cette armée internationale au sujet de laquelle notre Assemblée devra également se prononcer un jour ou l'autre.

C'est à M. Paul-Boncour que je cède ici la parole. Ce grand spécialiste de la Société des Nations ne disait-il pas à Genève, le 10 avril 1946, à la séance de liquidation de la Société des Nations, que "la force internationale qui constitue le gain le plus certain pour les nations restera une duperie, si on ne procède pas, un jour ou l'autre, à une réduction générale et au contrôle des armements".

L'incompatibilité entre la création d'une force internationale suprême et le maintien sur le pied de guerre des armées des grandes Puissances est trop évidente pour qu'il soit utile d'insister sur ce point. Je me contente de vous référer au point 8 de la Charte de l'Atlantique et à l'Article 11 de la Charte des Nations Unies.

Le fait que, par suite de la course aux armements, une troisième guerre mondiale soit déjà une hypothèse est, par lui-même, une tragédie.

L'absence d'une force internationale dans l'Organisation des Nations Unies est, aux yeux de l'Egypte et de la plupart des nations moyennes ou petites, une chose d'autant plus regrettable qu'elle permet à certaines grandes Puissances de prétendre qu'il existe un "vide" à remplir soit par des alliances, soit par des occupations militaires essentiellement contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Ce "vide" offre à l'impérialisme d'hier la chance de renaître; il est une excuse commode pour maintenir des forces armées sur le territoire de certaines nations souveraines, contre le gré de ces nations.

Je demande à votre Assemblée de proclamer qu'elle réprouve la présence des forces de l'une des Nations Unies sur le territoire d'une autre nation souveraine et pacifique contre la volonté librement exprimée de son peuple.

Ces principes ont reçu récemment une application que l'Orient tout entier a salué avec joie: les troupes d'occupation ont évacué, au cours de cette année, la Syrie et le Liban; nous ne pouvons, en l'occurrence, que louer l'attitude qu'ont prise à cet égard la France et la Grande-Bretagne.

C'est avec une joie particulière que l'Egypte constate que certains Etats Membres, chargés d'administrer des territoires sous mandat, ont présenté des accords particuliers pour placer ces territoires sous tutelle. Le Conseil de tutelle pourrait être formé maintenant, et les organes des Nations Unies seraient ainsi au complet.

L'Egypte est persuadée que l'Assemblée générale et, sous son autorité, le Conseil de tutelle, veilleront à la réalisation des buts de la tutelle

trusteeship and will lay chief emphasis on the promotion of the political, economic and social advancement of the populations of Trust Territories.

When we consider some of the economic problems which stand in the way of the full achievement of peace after the war, we cannot help noticing the economic barriers which some nations raise against others; one of these is the blocking of currencies, high customs tariffs, and various preferential agreements among nations. Egypt pledges herself to co-operate unreservedly in the removal of these barriers, and I would add here that all new agreements concluded among States on any question, whether political or other, should in all circumstances be drawn up in the spirit of the United Nations and of its Charter.

One of the most important matters for consideration by the Assembly is the international refugee problem.

I hasten to express the hope of the Egyptian Government that this task will be carried through to a successful conclusion, and its conviction that the United Nations will, each within the limits of its resources, co-operate to bring about the prompt repatriation of the unfortunate victims of the war and of racial, religious and ideological persecution. We must emphasize, however, that this great humanitarian task can be successfully carried through only if provision is made for the return of the refugees to the countries in which they originally lived. The idea of resettling them elsewhere should be entertained only as a last resort, in those cases where repatriation would give rise to grave difficulties or encounter serious obstacles. On no account must resettlement of the refugees be imposed on a sovereign nation, or run counter to the aspirations or freely expressed wishes of the populations of any given area.

It should not be forgotten that the success of this great enterprise depends especially upon the kind of reception accorded to the refugees in their new homes. This factor is of outstanding importance, for it will greatly influence the lives of the refugees in their country of adoption.

Subject to this reservation, Egypt expresses its firm desire to co-operate with the new Refugee Organization, and its hope that the latter will be invested with the most extensive powers so that it may discharge its important duties.

We believe that, in order to secure more effective co-operation, the new Organization should centralize within itself all governmental and private activities which bear upon the problem of refugees.

If for our United Nations the Charter is the letter, it is world public opinion which is the spirit. Of this world public opinion General Eisenhower recently declared:

"I believe fervently in mass public opinion, and, if only it were mobilized in favour of the

et favoriseront, en premier lieu, le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle.

Lorsque nous considérons quelques-uns des problèmes économiques qui constituent des entraves à la complète réalisation de la paix après la guerre, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer les barrières économiques dressées par certaines nations contre d'autres; l'une de celle-ci est constituée par le blocage des monnaies, des tarifs douaniers élevés, et des accords préférentiels divers entre nations. L'Égypte s'engage à apporter son entière collaboration pour faire disparaître ces entraves; et j'ajoute ici qu'elle considère que tous les accords conclus entre les États sur toutes questions politiques et autres doivent, en toutes circonstances, être établis dans l'esprit des Nations Unies et de la Charte.

Une des questions les plus importantes qu'aura à examiner l'Assemblée est le problème international des réfugiés.

Je m'empresse d'exprimer l'espoir qu'a le Gouvernement égyptien de voir cette tâche couronnée de succès, ainsi que sa conviction que les Nations Unies, chacune dans les limites de ses moyens, collaboreront en vue d'assurer le prompt rapatriement des malheureuses victimes de la guerre et des persécutions raciales, religieuses ou idéologiques. Mais nous devons souligner que cette grande tâche humanitaire ne peut être menée à bien que si on prévoit le retour des réfugiés dans les pays où ils résidaient primitivement. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il faut songer à les réinstaller ailleurs, dans le cas seulement où leur rapatriement causerait de graves difficultés ou rencontrerait des obstacles sérieux. Il ne faut en aucune façon que la réinstallation des réfugiés soit imposée à une nation souveraine, ou qu'elle aille à l'encontre des aspirations et des désirs librement exprimés des populations de telle ou telle région.

Il ne faut pas oublier que le succès de cette grande entreprise dépend surtout de la nature de l'accueil fait aux réfugiés dans leurs nouvelles résidences. Ce facteur est d'une importance primordiale, car il aura une grande influence sur la vie des réfugiés dans leurs pays d'adoption.

Sous cette réserve, l'Égypte exprime son ferme désir de collaborer avec la nouvelle organisation des réfugiés, et son espoir de voir celle-ci dotée de l'autorité la plus étendue, afin de lui permettre de s'acquitter de la grande tâche qui lui incombe.

Nous croyons que, pour assurer une coordination plus efficace, la nouvelle organisation devrait concentrer en elle toutes les activités gouvernementales et privées concernant le problème des réfugiés.

Si la Charte est, pour cette Organisation des Nations Unies, la lettre, c'est l'opinion mondiale qui en est l'esprit—cette opinion mondiale dont le général Eisenhower disait dernièrement:

"Je crois fermement à la puissance de l'opinion des masses; si seulement nous la mobili-

peace we all want, there would never be another war."

I venture to invite the pacifists, which all of us are, to take the advice of this great soldier and put our faith in the power of the opinion of the masses, of whom we are here the spokesmen.

It is for us, by goodwill, good faith and perseverance, to fulfill the hopes which the masses have placed in the United Nations, the supreme monument of human brotherhood; but we have still to complete this monument and that without delay. Has not the time come for the Assembly to invite the Security Council to give the Military Staff Committee a time limit for the submission of its concrete proposals for the immediate creation of the armed forces of the United Nations?

It is with sincere hopes of success that Egypt is attending this opening of the session of the community of nations. It is by mutual understanding and concessions and by a true appraisal of the essential rights of each that we, a group of United Nations matured by experience, must participate, in the name of humanity, in the most glorious of all enterprises: a lasting peace.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Wellington Koo, representative of China.

Mr. Koo (China): My first words must be to express to the Government and people of the United States of America, the Chinese delegation's deep appreciation of the hospitality and facilities extended to the United Nations for holding the General Assembly.

We are deeply indebted, especially, to the authorities and citizens of this great metropolis of New York, for their generous assistance in providing for our comfort and enjoyment during our sojourn here. This is, indeed, no small accomplishment, in view of the world-wide shortage of many necessities of life which prevails, to a certain extent, even in this land of fabulous abundance and prosperity.

The General Assembly is holding its first meeting on the soil of the United States. This is an historic event and one of great significance to our Organization. I recall that when I attended, a quarter of a century ago, the first meeting of the League of Nations, some of the most powerful States in the world were then conspicuous by their absence. Historians have since observed that the non-participation of these major Powers in the League at that time was one of the principal causes of its ultimate failure.

Fortunately, the United Nations now includes among its Members all the major peace-loving Powers, and today it is meeting on the territory of this great Republic, where it will establish its permanent home.

sions au service de la paix que nous désirons tous, il n'y aurait jamais plus de guerre."

Je me permets d'inviter les pacifistes que nous sommes à prendre conseil de ce grand militaire et à mettre notre espoir dans la force de l'opinion des masses, dont nous sommes ici les porte-parole.

C'est à nous à réaliser avec bonne volonté, bonne foi et diligence les espoirs que les masses ont mis dans l'Organisation des Nations Unies, qui est le monument suprême de la fraternité humaine; mais encore faut-il que ce monument, nous le complétions sans tarder. N'est-il pas temps que l'Assemblée invite le Conseil de sécurité à fixer au Comité d'état-major une date limite pour la présentation de ses propositions tendant à la création immédiate des forces armées des Nations Unies?

C'est avec l'espoir sincère du succès que l'Egypte assiste à cette ouverture de la session de la communauté des nations. C'est par une compréhension réciproque, par des concessions mutuelles et par une évaluation réelle des droits essentiels de chacun, que nous, Nations Unies mûries par l'expérience, devons participer, au nom de l'humanité, à la plus glorieuse des entreprises en vue d'une paix durable.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Wellington Koo, représentant de la Chine.

M. Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à dire, tout d'abord, combien la délégation chinoise apprécie l'hospitalité et les facilités que le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis d'Amérique offrent aux Nations Unies durant la session de l'Assemblée générale.

Nous avons contracté une dette de gratitude particulièrement lourde à l'égard des autorités et des citoyens de cette grande métropole de New-York pour l'aide généreuse qu'ils nous ont apportée en vue d'assurer notre bien-être et l'agrément de notre séjour ici. Cela n'est certes pas une tâche facile, étant donné le manque de bien des choses nécessaires à l'existence qui se fait encore sentir dans le monde entier, et, dans une certaine mesure, même ici, en ce pays d'abondance et de prospérité fabuleuse.

L'Assemblée générale tient sa première réunion sur le territoire des Etats-Unis. C'est un événement historique et d'une importance capitale pour notre Organisation. Laissez-moi rappeler que, lorsqu'il y a un quart de siècle, j'ai assisté à la première assemblée de la Société des Nations, on remarquait l'absence de plusieurs des Etats les plus importants du monde. Les historiens ont depuis lors fait observer que le fait que ces grandes Puissances n'avaient pas fait partie de la Société des Nations à cette époque a été l'une des causes essentielles de son échec final.

Heureusement les Nations Unies comptent maintenant parmi leurs Membres tous les grands Etats pacifiques, et elles se réunissent aujourd'hui sur le territoire de cette grande République où notre Organisation établira son siège permanent.

Our Assembly was honoured on its opening day by the presence of the chief magistrate of this country, who declared to us that the United States will support the United Nations with all the resources that it possesses. These are signal facts full of promise for our Organization.

Our task here in the General Assembly is a heavy and important one. There are over fifty items on the provisional agenda and supplementary list which we shall have to consider and discuss. The report of the Secretary-General, supplemented by his oral report in the Assembly the other day, and those of the Security Council and the Economic and Social Council, all of which form the basis of our general debate today, and in the days to come, clearly indicate the variety of problems with which we have to deal, and the importance of decisions we have to make. It is therefore to be expected that during the coming weeks we must work with unremitting energy in order to complete our work.

I do not propose to comment at length here upon the three reports, but I will take this opportunity, with your indulgence, to indicate briefly the views of the Chinese Government in regard to some of the questions dealt with in the reports.

The translation of the San Francisco Charter into a complete machinery for the preservation of peace and security and for the advancement of human welfare was begun in London last winter. Since then, our Organization has made further progress. It remains for us now to complete the work of organization, and to implement the measures adopted to assure efficient working.

If the United Nations is to become a really effective instrument to discharge its manifold duties, a number of administrative, but highly important, problems must be given early solution. These include the approval of the budget of the Secretariat and other organs for 1946 and 1947; the apportionment of contributions among Member Governments; the inauguration of a system of financial control; and the problem of finalizing the arrangements for the permanent home of the United Nations.

The Security Council has presented us with a report of the highest interest. During the past ten months of its existence, the Council has dealt with a number of questions which arose, perhaps inevitably, out of the war; issues were debated freely and frankly, and often with animation, if not with acrimony; arguments and facts were examined thoroughly. All this shows, in my mind, the democratic nature of the discussions in the Council and it gives the peoples of the

Notre Assemblée a eu le grand honneur d'être inaugurée en présence du premier magistrat de ce pays, qui a déclaré que les Etats-Unis soutiendront l'Organisation des Nations Unies avec toutes les ressources qu'ils possèdent. Ce sont là des faits significatifs pleins de promesses pour notre Organisation.

Notre tâche, au cours de cette Assemblée générale, sera lourde et importante. Nous aurons à examiner et à discuter plus de cinquante questions qui sont inscrites à l'ordre du jour provisoire ou dans la liste supplémentaire des questions à traiter par l'Assemblée; le rapport du Secrétaire général, complété par l'exposé que son auteur a fait devant l'Assemblée il y a quelques jours, les rapports du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, constitueront la base de notre discussion générale dès aujourd'hui et dans les jours qui viennent; ils montrent clairement la grande variété des problèmes dont nous aurons à nous occuper et l'importance des décisions que nous aurons à prendre. Il faut donc nous attendre à travailler beaucoup dans les semaines qui vont suivre, à travailler avec énergie et sans relâche, pour mener notre tâche à bien.

Sans vouloir entrer dans l'examen détaillé de ces trois rapports, je me permettrai, si vous le voulez bien, de saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous indiquer brièvement les vues du Gouvernement chinois concernant certaines des questions qui font l'objet de ces rapports.

La mise en œuvre des principes de la Charte de San-Francisco, sous la forme d'un mécanisme complet destiné à assurer le maintien de la paix et de la sécurité et à favoriser le progrès du bien-être des hommes, a commencé à Londres au cours de l'hiver dernier. Depuis lors, notre Organisation a accompli de nouveaux progrès. Il nous reste maintenant à achever le travail d'organisation et à mettre en pratique les méthodes adoptées en vue d'en assurer le bon fonctionnement.

Si l'Organisation des Nations Unies doit devenir réellement un instrument efficace afin de s'acquitter de ses fonctions si diverses, il faudra résoudre à bref délai un certain nombre de problèmes de caractère administratif, mais qui revêtent une importance fondamentale. Parmi ces problèmes se trouvent l'approbation du budget du Secrétariat et des autres organes des Nations Unies pour 1946 et 1947; la répartition des contributions entre les Gouvernements des Etats Membres; la mise en pratique d'un système de contrôle financier et la nécessité d'arrêter définitivement les arrangements relatifs au siège permanent des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a soumis à l'Assemblée un rapport du plus haut intérêt. Au cours des dix mois qui viennent de s'écouler depuis sa création, le Conseil s'est occupé d'une série de questions qui sont des conséquences peut-être inévitables de la guerre. Ces questions ont été discutées librement, franchement, souvent avec animation sinon avec une certaine acrimonie; les arguments et les faits ont été examinés à fond. J'estime que tout cela prouve la nature démocratique

world something of a glimpse of the workings of this highest political tribunal of the United Nations, charged with the responsibility of maintaining world peace and security. It also bears testimony to the practice of open diplomacy by the Council, and to the observance of the doctrine of "open covenants openly arrived at".

The Chinese Government, through its representative on the Council, has tried its best to facilitate agreement and contribute to the attainment of concrete results. However, it could not but wish that the Council had been able to devote less time to questions of procedure, and achieve a greater measure of agreement on the political problems brought before it for settlement.

Much interest has also been aroused over what is generally known as the question of the veto in the voting procedure of the Security Council, as provided under Article 27 of the Charter. The real issue is the rule of unanimity which the permanent members of the Security Council are entitled to invoke in making any important decision. Because of the frequent resort to it in the proceedings of the Security Council, this rule has given rise to much criticism and debate as to the extent to which it should be invoked, and to the circumstances in which its application might be justified. It will be recalled that this provision, Article 27 of the Charter, especially the rule of unanimity, originated in special circumstances and was inspired by a genuine desire to ensure unity of the permanent members, which were charged with the primary responsibility for the maintenance of international peace and security.

This unity of action, in the opinion of the Chinese Government, is still much needed to promote the success of our world Organization. The Chinese Government, however, believes that, while it is too early to consider any review of the Charter for the purposes of modifying the rule of unanimity, the right to insist upon this requirement should be exercised sparingly and with a sense of discrimination. The representative of the Chinese Government on the Security Council, in the past months, has never once invoked the rule of unanimity to prevent a decision being taken where his views differed from those of the other four permanent members of the Council. Invariably, in the interest of unity and out of a desire to facilitate agreement, he has refrained from exercising this exceptional right.

If, therefore, a way could be found which will meet with the consensus of opinion to guide the practical application of this rule of unanimity along the paths of moderation, without having to modify the Charter in any way, the Chinese Government on its part will raise no objection.

The Economic and Social Council is to be

cratique des discussions qui se déroulent au Conseil et donne aux peuples du monde un aperçu de la manière dont fonctionne le tribunal politique suprême des Nations Unies, auquel incombe la charge du maintien de la paix internationale et de la sécurité. C'est aussi un témoignage en faveur de la pratique de la part du Conseil d'une diplomatie ouverte et de l'observation du principe des "accords publics négociés au grand jour".

Le Gouvernement chinois, par l'intermédiaire de son représentant au Conseil, a fait tout son possible en vue de faciliter l'accord et d'aider à atteindre des résultats concrets. Cependant, il ne peut pas s'empêcher de regretter que le Conseil n'ait pas pu consacrer moins de temps à des questions de procédure, et réaliser dans une plus large mesure un accord sur les problèmes politiques qui lui avaient été soumis pour qu'il les règle.

Ce qu'on appelle la question du veto en ce qui concerne la procédure de vote du Conseil de sécurité, prévue par l'Article 27 de la Charte, a suscité beaucoup d'intérêt. Ce qui est réellement en cause, c'est la règle de l'unanimité que les membres permanents du Conseil de sécurité ont le droit d'invoquer quand ils prennent des décisions importantes. Du fait de son usage fréquent au Conseil, cette règle a donné lieu à bien des critiques et des discussions, tant en ce qui concerne la mesure dans laquelle elle doit être invoquée que les circonstances où son application peut se justifier. On se souviendra que les dispositions de l'Article 27 de la Charte, et, en particulier, la règle de l'unanimité, ont eu leur origine dans des circonstances spéciales et ont été inspirées par le désir sincère d'assurer l'accord des membres permanents à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Gouvernement chinois estime que cette unité d'action est encore très nécessaire pour assurer le succès de notre Organisation mondiale. Mon Gouvernement, tout en croyant sincèrement qu'il est prématuré d'envisager une révision de la Charte tendant à modifier cette règle de l'unanimité, estime que le droit d'exiger l'application de cette règle devrait être exercé avec modération et d'une manière judicieuse. Au cours des mois écoulés, le représentant du Gouvernement chinois auprès du Conseil de sécurité n'a pas invoqué une seule fois la règle de l'unanimité pour empêcher qu'une décision intervienne quand sa manière de voir n'était pas la même que celle des quatre autres membres permanents. Invariablement, dans l'intérêt de l'unité et par souci de faciliter l'accord, le Gouvernement de la Chine s'est abstenu d'exercer ce droit exceptionnel.

Pour ces raisons, le Gouvernement chinois ne soulèverait aucune objection s'il était possible de trouver un moyen qui, sans apporter de modification à la Charte, pût rallier la majorité de l'opinion et fournir un guide pour l'application pratique de cette règle d'une façon modérée.

Le Conseil économique et social mérite d'être

congratulated on its valuable report. In this report we see how varied are the fields for constructive efforts, and how much can be done to promote economic prosperity and social progress.

China attaches the greatest importance to the work of the Economic and Social Council, for it is her belief that functional co-operation in the economic and social fields is a sure way to peace, and the betterment of man's estate in all parts of the world is the key to his security. Through international constructive co-operation the world will develop a new loyalty to the cause of the United Nations, a loyalty which extends beyond national boundaries, and which knows no limits in race, religion or political creeds. So long as ill health, ignorance and poverty prevail, no safeguard to the rights of men can be real or can endure.

It is therefore gratifying to us to note that an International Health Organization Conference, which was proposed by China and Brazil at San Francisco, was duly convened by the Economic and Social Council in New York in June this year, and that an Interim Commission is now meeting in Geneva to work out a programme for the World Health Organization. This will be the first specialized agency to be established under the sponsorship of the Economic and Social Council, and we should bring it into definite relationship with the United Nations at the earliest practicable date.

Closely connected with the question of health is the control of narcotic drugs, in which China takes a special interest. It is hoped that the resolution relating to the establishment of the Commission on Narcotic Drugs and the draft Protocol will be promptly implemented so that the international machinery of control may continue with as little interruption as possible.

Then, let me add, China has always stressed the importance of continuous world economic progress and expansion. While attention must be given to the question of ironing out the so-called economic cycle and the elimination of large unemployment, it is equally vital to emphasize the need of having a consistent upward trend of world economy. In view of the importance of this development work, the Chinese delegation believes that the Sub-Commission on Economic Development, under the Economic and Employment Commission, should be raised to the status of a full commission.

As we all know, UNRRA, which has done

félicité pour son rapport si plein d'intérêt. Dans ce rapport, nous voyons combien les domaines qui s'offrent aux efforts constructifs sont variés et ce qu'il est possible de faire en vue d'accroître la prospérité économique et d'assurer le progrès social.

La Chine attache la plus grande importance aux travaux du Conseil économique et social, car elle est convaincue que la coopération dans le domaine économique et dans le domaine social est le plus sûr moyen d'établir la paix et que l'amélioration des conditions de vie dans toutes les parties du monde est la clé de la sécurité. La coopération constructive sur le plan international fera naître dans le monde un nouveau loyalisme à l'égard de la cause des Nations Unies, un loyalisme qui s'étend au delà des frontières nationales et qui ne connaît pas de bornes imposées par la race, la religion ou les opinions politiques. Aussi longtemps que la maladie, l'ignorance et la pauvreté régneront, les droits de l'homme ne pourront pas être réellement sauvegardés et ils ne pourront avoir aucune garantie de durée.

C'est donc avec satisfaction que nous constatons que la Conférence internationale de la santé, dont la réunion avait été proposée par la Chine et le Brésil à la Conférence de San-Francisco, a été convoquée par le Conseil économique et social à New-York, au mois de juin de cette année, et qu'une Commission provisoire est réunie en ce moment même à Genève, en vue d'élaborer le programme de l'Organisation mondiale de la santé. Ce sera la première des institutions spécialisées créée sous les auspices du Conseil économique et social et il faudra la relier effectivement aux Nations Unies dès que ce sera possible.

Il existe un lien étroit entre cette question de la santé et celle du contrôle des stupéfiants, à laquelle la Chine s'intéresse particulièrement. Il faut espérer que la résolution relative à la création d'une Commission des stupéfiants et le projet de Protocole seront mis à exécution rapidement, afin que le mécanisme international de contrôle puisse continuer de fonctionner avec le moins d'interruptions possible.

Qu'il me soit permis d'ajouter que la Chine a toujours souligné l'importance du progrès et du développement continus de l'économie mondiale. Sans doute, il faut accorder toute l'attention voulue à la question de la suppression du phénomène connu sous le nom de "cycle économique" et à celle de l'élimination de tout chômage important, mais il paraît tout aussi indispensable d'insister sur la nécessité de voir l'économie mondiale suivre constamment une courbe ascendante. Etant donné l'importance de ce développement de l'activité économique, la délégation chinoise estime que la Sous-Commission du développement économique, qui fonctionne sous les auspices de la Commission des questions économiques et de l'emploi, devrait être élevée au rang de commission.

Comme nous le savons tous, l'UNRRA, qui a

much to relieve the sufferings of mankind and to help rehabilitate the devastated countries, is now approaching a period of termination of its activities, but the needs of the suffering countries still remain very great. It is important, in our opinion, for the United Nations to continue at least a part of the work of UNRRA in so far as possible, such as the proposed establishment of an International Refugee Organization and the creation of an International Children's Emergency Fund.

The preparations for holding an international conference on trade and employment are also, in our view, very important.

In the opinion of the Chinese delegation, all these endeavours will contribute to human welfare and world peace and should therefore be given every encouragement and support.

China regards the implementation of the provisions of the Charter, concerning the respect for and the universal observance of human rights, as a matter of vital importance. We are glad to find the Commission on Human Rights already set up. We are equally glad to find the Sub-Commission on the Status of Women raised to the status of a full commission. For centuries, Chinese philosophers have emphasized the need of respect for the dignity of man regardless of differences of race, religion or creed.

The Chinese Government has noted also with gratification the establishment of the International Court of Justice at The Hague. This is one of the principal organs of our United Nations, which is entrusted with the duty of safeguarding the cause of international law and justice. As a mark of its confidence and its faith, the Chinese Government has very recently taken the necessary steps to recognize the compulsory jurisdiction of this highest judicial tribunal of the world in relation to any State which accepts the same obligation, and on the sole condition of reciprocity for a period of five years and thereafter until the expiration of a six months' notice of termination.

The Chinese Government attaches importance also to the carrying out of Article 13 of the Charter regarding the progressive development of international law and its codification. Its policy has always been to promote the rule of law in international relations. In order to further this objective, China has urged that wherever and whenever an opportunity presents itself, steps be taken to develop and codify international law.

The Chinese delegation is therefore gratified to note on the agenda the United States proposal concerning the implementation of this Article, and the Chinese Government will be prepared to give its full support. In this connexion, let me say how pleased I was to hear so many speakers before me also stressing this point, the importance of codifying and developing inter-

tant fait pour soulager les souffrances de l'humanité et aider à la remise en état des régions dévastées, approche du terme de ses activités. Les besoins des pays qui souffrent sont néanmoins encore très grands. Il y a intérêt, pensons-nous, à ce que les Nations Unies continuent, tout au moins une partie de l'œuvre de l'UNRRA, aussi longtemps que possible. C'est ainsi qu'il est question de créer une Organisation internationale des réfugiés et un Fonds international de l'enfance.

Les travaux préparatoires en vue de la réunion d'une Conférence internationale du commerce et de l'emploi revêtent aussi une grande importance.

De l'avis de la délégation chinoise, tous ces efforts contribueront au bien-être de l'humanité et à la paix mondiale. C'est pourquoi ils méritent que nous leur donnions tous nos encouragements et tout notre appui.

La Chine considère la mise en vigueur des dispositions de la Charte relatives au respect et à l'observation universelle des droits fondamentaux de l'homme comme une question d'importance essentielle. Nous sommes heureux de constater que la Commission des droits de l'homme est déjà créée. Nous sommes également heureux de constater que la Sous-Commission du statut de la femme est devenue une commission. Depuis des siècles, les philosophes de mon pays insistent sur la nécessité de respecter la dignité de l'homme sans distinction de race, de religion ou de croyance.

Le Gouvernement chinois a noté avec satisfaction l'institution de la Cour internationale de Justice de La Haye. Il s'agit là de l'un des principaux organes des Nations Unies, lequel a pour devoir de sauvegarder la cause de la justice et du droit international. Pour marquer sa confiance et sa foi, le Gouvernement chinois a, tout récemment, pris les mesures nécessaires en vue de reconnaître la juridiction obligatoire de ce tribunal suprême, au regard de tout Etat qui accepte les mêmes obligations, à la seule condition de la réciprocité et cela pour une période de cinq ans, et ensuite, jusqu'à expiration d'une période de préavis de six mois.

Le Gouvernement chinois attache la plus grande importance à l'exécution de l'Article 13 de la Charte concernant le développement progressif du droit international et sa codification. Sa politique a toujours été de favoriser le règne du droit dans les relations internationales. A cette fin, la Chine a insisté pour que, partout et chaque fois que l'occasion s'en présente, on prit des mesures en vue de développer et de codifier le droit international.

La délégation chinoise est donc heureuse de constater que l'ordre du jour de l'Assemblée comporte une proposition de la délégation des Etats-Unis tendant à faire mettre cet Article en vigueur et le Gouvernement chinois est prêt à lui donner tout son appui. J'ai été, d'ailleurs, particulièrement satisfait d'entendre un si grand nombre d'orateurs qui m'ont précédé insister sur

national law; I mention, in particular, the distinguished representative of Egypt.

I wish also to state that the Chinese delegation was deeply impressed by the emphasis which President Truman laid, in his speech before this Assembly last Wednesday, upon the principle applied by the Nürnberg Tribunal that planning, initiating or waging a war of aggression is a crime against humanity, for which individuals as well as States should be tried before the bar of international justice. This principle is a great contribution to the cause of peace and worthy of consecration in what our Secretary-General calls a "revitalized system of international law."

The Chinese Government looks with favour upon the admission of truly qualified new Member States. It is, I believe, the common hope of us all that the United Nations will rapidly become a universal Organization. This idea of universality is our ultimate goal. We should look forward to the day when all the nations of the world will be found truly committed to a policy of good neighbourliness and fully qualified to join the United Nations in our common search for peace.

There are other problems having to do with the implementation of certain provisions of the Charter which are of transcendent importance. One is the establishment of the Trusteeship Council, which is the only Council not yet organized. The Chinese delegation is gratified to note that a number of trusteeship agreements have been officially submitted for United Nations' approval and it earnestly hopes that, with the approval of these agreements, the Trusteeship Council can be set up without further delay. For it must be remembered that upon the United Nations repose the hopes of millions of Non-Self-Governing Peoples throughout the world who look to it for the realization of their aspirations for independence or self-government.

The carrying out of the principles and obligations of certain Powers, under Chapter XI, to promote the welfare and development of the peoples of Non-Self-Governing Territories which are administered by them and which do not come under the international trusteeship system, is a matter of vital importance not only to the peoples concerned but also to the United Nations.

The Chinese delegation notes with satisfaction that the Secretary-General has taken the first step to implement the resolution of the General Assembly, aiming to make available to the United Nations information transmitted to him by Member States under Article 73 e, of the Charter, relating to the economic, social and

l'intérêt qu'il y a à codifier le droit international et à le développer, notamment mon distingué collègue égyptien.

Je tiens à dire que la délégation chinoise a été profondément impressionnée par l'importance que le Président Truman a attachée, dans son discours de mercredi dernier devant l'Assemblée, au principe appliqué par le tribunal de Nuremberg, selon lequel la préparation, le déclenchement et la conduite d'une guerre d'agression constituent un crime contre l'humanité, crime pour lequel les individus aussi bien que les Etats devraient être traduits devant un tribunal international. Un tel principe est une importante contribution à la cause de la paix; il est digne d'être consacré par ce que notre Secrétaire général a appelé "un système rajeuni du droit international".

Le Gouvernement chinois considère avec faveur l'admission de nouveaux Membres dûment qualifiés. Je crois que notre espoir à tous est de voir les Nations Unies devenir rapidement une organisation de caractère universel. Cette idée d'universalité est le but final vers lequel nous tendons. Nous devrions aspirer à voir arriver le jour où toutes les nations du monde seront réellement engagées dans une politique de bon voisinage, et où elles seront pleinement qualifiées pour devenir Membres des Nations Unies et s'associer aux efforts qu'elles accomplissent en commun pour faire régner la paix.

Il est d'autres problèmes qui ont trait à la mise en vigueur de certaines dispositions de la Charte et qui revêtent une importance capitale. L'un d'eux est celui de l'établissement du Conseil de tutelle, le seul Conseil qui ne soit pas encore organisé à l'heure actuelle. La délégation chinoise est heureuse de constater qu'un certain nombre d'accords de tutelle ont été officiellement soumis aux Nations Unies pour approbation. Le Gouvernement chinois espère fermement que lorsque ces accords auront été approuvés le Conseil de tutelle pourra être institué sans plus de retard. Il faut, en effet, nous souvenir que l'Organisation des Nations Unies est l'objet des espoirs de millions d'êtres humains des territoires non autonomes de par le monde, d'êtres humains qui comptent sur elle pour voir réaliser leurs aspirations à l'indépendance ou à l'autonomie.

La mise en application, par certaines Puissances, des principes énoncés au Chapitre XI et l'exécution par elles de l'obligation de favoriser la prospérité et le progrès des peuples des territoires non autonomes administrés par elles et qui ne sont pas soumis au régime international de tutelle, constituent une question d'importance vitale, non seulement pour les populations intéressées, mais pour toutes les Nations Unies.

La délégation chinoise note avec satisfaction que le Secrétaire général a pris les premières mesures pour exécuter la décision de l'Assemblée générale, tendant à mettre à la disposition des Nations Unies les renseignements qui lui sont transmis par les Etats Membres conformément à l'Article 73e de la Charte, en ce qui concerne

educational conditions in the territories for which they are responsible and which are outside the trusteeship system. It is especially gratifying that three Member States have already transmitted to the Secretary-General the information on their Non-Self-Governing Territories required under this Article. It cannot be urged too strongly that this splendid example be followed by other States administering colonies and territories other than Trust Territories.

Another question is that of strengthening the collective peace system of the United Nations by providing the Security Council with an international military force as provided in Article 43 of the Charter. In order to attain this end, it is necessary to conclude the special agreements mentioned in the same Article. The Chinese delegation hopes that the Military Staff Committee, which has been meeting since last February, will find it possible to make more rapid progress in its work so that the Security Council will be in a position to discharge its duties effectively as the guardian of world peace.

I wish to say a word now about the work of the Atomic Energy Commission. This body is charged, under its terms of reference, with a duty of great urgency and crucial importance to humanity's future. Upon the successful conclusion of its work depends, to a large degree, the problem of dispelling suspicion and mistrust among the nations of the post-war world. China ardently hopes that agreement will be reached in the Commission on all phases of its work as rapidly as possible, and she, on her part, will do all she can to help promote such agreement.

Finally, I wish to say a brief word upon the need of early restoration of peace and prosperity, which constitute an indispensable condition for the successful functioning of our Organization. Less than a fortnight ago, a great conference of peace-making was adjourned in Paris, after having approved the draft treaties to be concluded with five ex-enemy States, and I have no doubt similar efforts will be made to restore conditions of peace with other ex-enemy States in Europe and the Far East.

But the point I wish to make is this: that only when all the peace settlements are made can the world really settle down and devote its whole attention to the work of reconstruction. It is testimony of high statesmanship and great wisdom that our Organization, the United Nations, bears no organic relationship to the system of peace treaties to be set up. While these treaties will formally mark the end of an epoch of unprecedented bloodshed and destruction, our Organization aims to establish a new era of peace, prosperity and happiness.

The peoples of the world have suffered immeasurably from a prolonged war, and they are

la situation économique et sociale, ainsi que l'instruction, dans les territoires dont ils assument la responsabilité et qui ne sont pas soumis au régime de tutelle. C'est un motif de satisfaction tout particulier que trois Etats Membres aient déjà transmis au Secrétariat les renseignements prévus par l'Article précité concernant leurs territoires non autonomes. On ne saurait trop recommander que ce magnifique exemple soit suivi par d'autres pays qui administrent des territoires et des colonies qui ne sont pas soumis au régime de tutelle.

Une autre question est celle du renforcement du système de paix collective des Nations Unies par la mise à la disposition du Conseil de sécurité d'une force militaire internationale comme le prévoit l'Article 43 de la Charte. Pour arriver à ce but, il est indispensable de conclure les accords spéciaux mentionnés par cet Article. La délégation chinoise exprime l'espoir que le Comité d'état-major qui est en session depuis février dernier trouvera le moyen d'accomplir des progrès plus rapides, afin que le Conseil soit en mesure de s'acquitter des fonctions qui lui incombent comme protecteur de la paix internationale.

Je voudrais enfin dire un mot au sujet des travaux de la Commission de l'énergie atomique. Cet organe est chargé par son mandat de tâches de première urgence et d'une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité. De l'heureux aboutissement de ses travaux dépend, dans une large mesure, la solution du problème qui consiste à dissiper dans le monde d'après guerre la suspicion et la méfiance entre les nations. La Chine espère ardemment qu'un accord interviendra à cette Commission relativement à toutes les phases de ses travaux et cela aussi rapidement que possible. De son côté la Chine fera tout ce qu'elle pourra pour faciliter cet accord.

Enfin, je voudrais dire quelques mots de la nécessité du rétablissement rapide de la paix et de la prospérité qui est l'une des conditions indispensables au bon fonctionnement de notre Organisation. Il y a moins de quinze jours une grande Conférence de la Paix s'est terminée à Paris. Elle est arrivée à approuver les projets de traités de paix qui doivent être conclus avec cinq des Etats ex-ennemis. Il n'est pas douteux que des efforts analogues seront entrepris prochainement pour rétablir la paix avec d'autres Etats ex-ennemis d'Europe et d'Extrême-Orient.

Il est un point sur lequel je voudrais insister; le monde ne pourra se stabiliser et vouer toute son attention à la tâche de la reconstruction que lorsque tous les traités de paix auront été définitivement conclus. Le fait que notre Organisation des Nations Unies n'a aucun lien organique avec le système d'établissement des traités de paix à conclure, témoigne d'un sens politique élevé et d'une grande sagesse; alors que ces traités vont marquer officiellement la fin d'une époque exceptionnellenent sanglante et dévastatrice, notre Organisation a pour but d'ouvrir une ère nouvelle de paix, de prospérité et de bonheur.

Les peuples du monde ont enduré des souffrances immenses du fait d'une guerre prolongée;

entitled to a lasting peace and to all the blessings which peace brings. Twice in their lifetime they have suffered from mass slaughter and destruction. They must be spared the horrors of another war. Just as they turn to their Governments to raise their living standards and to provide them with an opportunity to do their part, to make their contribution, toward progress and enlightenment, so they are looking, most anxiously, to us, the United Nations, to safeguard world peace and to promote human welfare.

Therefore, let all nations, great or small, strong or weak, work together in a like mind and with a single purpose, to bring about a new era of peace, prosperity and happiness. Let us dedicate, rededicate, ourselves to the sacred duty of building a new world of abiding faith and enduring peace.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Masaryk, representative of Czechoslovakia.

Mr. MASARYK (Czechoslovakia): I am a little more moved than usual as I rise to address this Assembly of the United Nations today, 28 October, Czechoslovakia's Independence Day, for I cannot help but remember an event that took place only a few yards away from this building, which no one then imagined would become the Capitol of the United Nations, the meeting place of representatives from all corners of the globe. It was in 1939, after my country had been invaded and desecrated, that the Czechoslovak flag was solemnly raised, a few yards from the platform on which I have the honour to be standing now, on the Czechoslovak pavilion at the World's Fair.

That fact was in itself an important historical declaration of my country's continued existence among the free, sovereign and independent nations of the world. The presence of Mr. Benes, my President, at that ceremony gave it a very deep significance and gave the people at home the hope of a new lease on life at the darkest moment in our history. That was before the war started.

Czechoslovakia is free again. Benes is at home, unanimously re-elected President of Czechoslovakia, and it is on behalf of this free Czechoslovakia that I am speaking to you today.

My delegation has studied the report of the Secretary-General. I am not going to comment on many of its subjects. I trust we shall have an occasional opportunity to raise our voices on questions contained therein which are of special interest to my country.

From 1918 to 1938, Czechoslovakia gained the friendship and confidence of the whole civilized world. We are proud of our tradition and of our record, and we intend to continue it.

ils ont droit à une paix durable et à tous les bienfaits qu'elle apporte. Deux fois, dans l'espace d'une vie humaine, ils ont subi des massacres et des destructions massives. Il faut que les horreurs d'une autre guerre leur soient épargnées. De même que les peuples demandent à leurs Gouvernements d'élever leur niveau de vie et de leur donner l'occasion de contribuer au progrès et à la science, de même ils se tournent anxieusement vers les Nations Unies pour qu'elles garantissent la paix universelle et assurent le bien-être des hommes.

Que toutes les nations, grandes ou petites, fortes ou faibles, travaillent en commun avec le même esprit et pour le même but: faire naître une nouvelle ère de paix, de prospérité et de bonheur. Disons et redisons que nous nous vouons à cette tâche sacrée de construction d'un monde nouveau où régneront une foi solide et une paix durable.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Masaryk, représentant de la Tchécoslovaquie.

M. MASARYK (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): C'est avec une particulière émotion que je prends la parole devant cette Assemblée des Nations Unies aujourd'hui, 28 octobre, jour de l'indépendance de la Tchécoslovaquie. Je ne puis m'empêcher de me rappeler un événement qui s'est produit à quelques mètres seulement de l'édifice où nous sommes, dont personne ne pouvait alors imaginer qu'il deviendrait le siège de l'Assemblée des Nations Unies, le lieu de réunion des représentants de pays situés aux quatre coins du monde. C'était en 1939, après que mon pays eut été envahi et profané, que le drapeau tchécoslovaque fut hissé solennellement, à quelques pas de la tribune où j'ai l'honneur de me trouver maintenant, sur le pavillon tchécoslovaque de l'Exposition universelle.

Ce fait apportait devant l'histoire le témoignage que mon pays poursuivait son existence parmi les nations libres, souveraines et indépendantes du monde. La présence de notre Président, M. Benès, donnait une signification profonde à cette cérémonie qui apportait à notre peuple, au moment le plus sombre de son histoire, l'espérance d'une vie nouvelle. Cet événement avait lieu avant le début de la guerre.

A nouveau, la Tchécoslovaquie est libre. Benès rentré a été réélu à l'unanimité Président de la Tchécoslovaquie, et c'est au nom de cette libre Tchécoslovaquie que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général. Je ne me propose pas de formuler des commentaires sur nombre de sujets qui y sont traités. Et, sur les questions qui présentent pour mon pays un intérêt particulier, je pense que nous aurons d'autres occasions de faire connaître notre point de vue.

De 1918 à 1938, la Tchécoslovaquie s'est acquis l'amitié et la confiance du monde civilisé tout entier. Nous sommes fiers de notre tradition et de notre histoire, et nous entendons y demeurer fidèles.

Czechoslovakia, a small State placed at one of Europe's most important economic and cultural crossroads, is vitally interested in the successful accomplishment of the great tasks before us. Already at San Francisco, I stressed the idea that friendly, efficient and lasting co-operation among the great Powers is a necessary prerequisite for the building of permanent peace. The war was won by this greatest of alliances, led by the Big and helped by the Not-So-Big, and only thus can the peace be won and preserved. I am not giving advice. I make bold to express my people's hope.

The Secretary-General in his report very appropriately mentioned the disturbing fact that the remnants of fascism have not been eliminated, and he was justified in reminding us of the stern and just verdict of Nürnberg. He also reminded us that much remains to be accomplished before the disastrous damage to economy, culture, health and international co-operation will finally disappear.

I deeply appreciate his mention of the World Health Organization, and the creation of an International Children's Fund. There are many, many pale children and many, many war orphans left to our care. There are too many tubercular children in the war-ravaged countries, including Czechoslovakia. That is a challenge to us all.

I am glad he mentioned the fundamental freedom for all, and also the fact that a Commission on the Status of Women has been established. The sooner we give to women what we have long owed them, the better for the United Nations.

The Secretary-General mentioned the Spanish question and, in my modest estimation, he had full right to do so; more than that, it is his duty, according to the Charter, to call our attention to conditions, wherever they may exist, which appear to him to be a danger to peace, democracy and freedom.

We fought this war to abolish fascism, and we should continue to do so wherever it still exists. The Czechoslovak Government has recognized the Republican Spanish Government in exile. I remember only too well—for it is a very short while ago that I was a member of a Government in exile—what a boon and blessing it was for us when various Governments gave us their recognition.

I have heard a great deal about the existence of what some people call "the iron curtain" over Czechoslovakia. I have been living there since the end of the war, and on behalf of my Government and my delegation, I wish to assure you that there is no iron, or any other, curtain over

La Tchécoslovaquie, petit Etat placé à l'un des carrefours les plus importants de l'Europe du point de vue de l'économie et de la culture, a un intérêt vital à l'accomplissement des grandes tâches devant lesquelles nous nous trouvons. A San-Francisco déjà, j'ai soutenu l'idée qu'une coopération amicale, efficace et durable entre grandes Puissances constitue une condition préalable essentielle au maintien d'une paix permanente. La guerre a été gagnée par la plus grande des alliances, sous la direction des grandes Puissances et avec l'aide de Puissances de moindre importance. C'est de cette façon seulement que nous pourrions gagner et maintenir la paix. Je ne prétends pas donner un conseil, je me permets seulement d'exprimer l'espoir de mon peuple.

Dans son rapport, le Secrétaire général a, fort à propos, mentionné le fait troublant que les derniers éléments du fascisme n'ont pas encore été éliminés; et il a eu raison de nous rappeler le verdict sévère et juste de Nuremberg. Il nous a également rappelé qu'il reste encore beaucoup à faire pour effacer les dernières traces des ravages désastreux qu'ont subis l'économie, la culture, l'hygiène et la coopération internationale.

Le passage qu'il a consacré à l'Organisation mondiale de la santé et à la création d'un Fonds international de l'enfance m'a particulièrement satisfait. Il y a encore tant et tant d'enfants pâles, tant et tant d'orphelins de guerre qui demandent notre aide. Dans les pays ravagés par la guerre, y compris la Tchécoslovaquie, il y a trop d'enfants tuberculeux. Cette situation nous incite tous à agir.

Je suis heureux que le Secrétaire général ait rappelé la nécessité d'assurer à tous les libertés fondamentales, et qu'il ait signalé la création d'une Commission du statut de la femme. Plus tôt nous accorderons aux femmes ce que nous leur devons depuis si longtemps, mieux cela vaudra pour les Nations Unies.

Le Secrétaire général a mentionné la question espagnole, et, à mon modeste avis, il était parfaitement dans son droit en le faisant; il y a plus: la Charte lui fait un devoir d'appeler notre attention sur les circonstances qui lui paraissent présenter un danger pour la paix, la démocratie et la liberté, quel que soit le lieu où elles se produisent.

Nous avons combattu durant cette guerre, pour abolir le fascisme, et nous devons continuer à le combattre partout où il subsiste. Le Gouvernement tchécoslovaque a reconnu le Gouvernement républicain espagnol en exil. Je ne me rappelle que trop bien—pour avoir récemment fait partie moi-même d'un Gouvernement en exil—quel bienfait et quelle bénédiction ce fut pour nous que d'être reconnus par divers Gouvernements.

J'ai beaucoup entendu parler de ce que certains appellent "le rideau de fer" qui se dresserait devant la Tchécoslovaquie. Je vis dans ce pays depuis la fin de la guerre et, au nom de mon Gouvernement et de ma délégation, je tiens à vous assurer qu'il n'y a devant la Tchécoslo-

Czechoslovakia, and if there are those who have any doubts about it, all I can say to them is, "Come and see for yourselves." There will be no trouble about the visas.) May I suggest, in all modesty, that perhaps there is some kind of a curtain or screen around Spain.

Czechoslovakia is a loyal Member of the United Nations. We have a treaty with the great Union of Soviet Socialist Republics. We are resolved to live up to every article of this treaty and to fulfill the agreement which we voluntarily and gladly signed. We wish to live in friendship and political and economic co-operation with all free and democratic countries. That, people of good will should know.

We have made considerable progress since the end of the war. The distribution of the food that we have is second to none in Europe, and the standard of living is slowly but surely rising. Our people have shown a remarkable degree of discipline and political wisdom by seeing to it that everybody gets an equal share, and there is almost no black market in my country.

I am saying this because one hears occasionally that Czechoslovakia is better off than other countries and does not need help. I am a little sad because it suggests that we are less deserving for trying desperately to put our house in order. Indeed, we are very grateful for the help that comes to us from the outside. The job that UNRRA did in my country was very fine indeed, and, again, I wish to thank UNRRA on behalf of the people of Czechoslovakia.

The Union of Soviet Socialist Republics has helped and is helping us in many ways, besides supplying raw materials and trading with us. We are deeply grateful for this assistance, but we need more before our industry and the industry of our people can even approach the position they held in international economics prior to 1938.

The Secretary-General has stressed, and I am especially grateful to him for it, that countries whose economic life is based on private enterprise and those whose industries are altogether or, as it is in my country, partly controlled by the State, should be able to find a common denominator for the exchange of commodities and for reinstatement of normal relations generally. We are eager to normalize our economic relations with the whole world.

The Czechoslovak delegation is glad that the Economic and Social Council has finished laying the foundation for its work by creating several Commissions and has begun its important tasks. And, as I said during the General Assembly in

vaquie ni rideau de fer, ni aucun autre rideau. Et si certains en doutent, je n'ai qu'une réponse à leur faire: "Venez vous en assurer par vous-mêmes." L'obtention de visas ne présentera aucune difficulté. Puis-je suggérer, discrètement, que, par contre, il existe peut-être un certain rideau ou un certain écran autour de l'Espagne?

La Tchécoslovaquie est un Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons un traité avec la grande Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous sommes fermement résolus à en observer chaque article et à exécuter l'accord que nous avons signé volontairement et avec joie. Nous désirons vivre en toute amitié et en collaboration politique et économique complète avec tous les pays libres et démocratiques. Voilà ce que tous les peuples de bonne volonté doivent savoir.

Depuis la fin de la guerre, nous avons réalisé des progrès considérables. La distribution des vivres que nous possédons ne le cède à aucune autre en Europe et notre niveau de vie s'améliore lentement, mais sûrement. Notre peuple a fait preuve d'une discipline et d'une sagesse politique remarquables, en veillant à ce que chacun reçoive une part égale, et nous n'avons pour ainsi dire pas de marché noir.

Je vous cite ces faits parce que l'on entend parfois dire que la Tchécoslovaquie se trouve dans une situation meilleure que les autres pays et n'a pas besoin d'aide. J'en suis un peu attristé, car cela semble indiquer que nous sommes moins méritants du fait que nous essayons désespérément de mettre de l'ordre dans notre maison. En vérité, nous sommes très reconnaissants de l'aide qui nous arrive de l'extérieur. L'UNRRA a accompli dans mon pays une œuvre très remarquable et je tiens à remercier cette Organisation au nom du peuple tchécoslovaque.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques nous a aidés et nous aide encore de bien des manières, en plus de la fourniture de matières premières et du commerce auquel elle se livre avec nous. Nous lui sommes très reconnaissants de cette assistance. Toutefois, il nous faut une aide plus grande encore pour que notre industrie et l'activité productrice de notre peuple puissent se rapprocher de la place qu'elles occupaient dans l'économie internationale avant 1938.

Le Secrétaire général a souligné, et je lui en suis tout particulièrement reconnaissant, que les pays dont la vie économique repose sur l'entreprise privée et ceux dont l'industrie est entièrement ou, comme c'est le cas chez nous, partiellement contrôlée par l'Etat, devraient trouver un dénominateur commun pour l'échange des produits et pour le rétablissement général de relations normales. Nous sommes très désireux de normaliser nos relations économiques avec le monde entier.

La délégation tchécoslovaque est heureuse que le Conseil économique et social ait établi les dernières fondations de son œuvre en créant plusieurs Commissions et qu'il ait abordé ses importants travaux. Comme je l'ai déjà déclaré au

London and I repeat it now, what will be done now in the next year or two may be more important than what will be done in the next few decades.

In conclusion, I would like to mention the Conference of Paris. Czechoslovakia had several problems which it presented to that conference. One was the transfer of a limited number of people of ethnic Magyar origin to their homeland. We accepted a compromise in order to show my Government's willingness to co-operate. This compromise was accepted unanimously, as were the resolutions of all the other questions we raised in Paris. I am somewhat proud of that record.

There are going to be, I am sure, some important discussions on the question of the veto. I would like the question with which we are going to deal to be settled by unanimity as were the Czechoslovak *desiderata* in Paris. I know that is asking a great deal but, if the Great Powers agree, the small countries will have a much better chance.

On behalf of Czechoslovakia, I wish to make a pledge that we shall do our best to safeguard and protect the very heart of Europe where Providence has placed us. With your helpful understanding, our important task will be made easier; I ask for it on the basis of reciprocity.

And so, onward United Nations, marching on to peace.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Sir Carl Berendsen, representative of New Zealand.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): I desire to take advantage of this opportunity in the general debate to express the views of New Zealand on certain aspects of the United Nations in the light of the situation as it exists today and of the transactions of the Organization up to the present.

I think that the occasion and the situation of the world alike demand that we should all speak with complete frankness. I shall do so, always in a spirit of pure helpfulness and with no slightest intention of obstruction or embarrassment.

In the first place, I should wish to express our understanding and appreciation of the very real difficulties of the Secretary-General in his task of transferring the administrative services of the United Nations from one continent to another, of locating them in temporary and scattered quarters, and of helping indeed to meet some of the staff demands of the Peace Conference. We congratulate him also on his dispatch of responsible agents, even to those Members of the United Nations which are most distant from headquarters, to assist in the recruiting of personnel. In New Zealand, the fullest publicity has been given to all vacancies in the United Nations and, generally, we have done our utmost

cours de l'Assemblée générale à Londres, et je le répète aujourd'hui, ce que nous ferons tous, au cours des deux années prochaines, sera peut-être plus important que ce qui se fera au cours des prochaines décades.

En conclusion, je voudrais parler de la Conférence de Paris. La Tchécoslovaquie a soumis plusieurs problèmes à cette Conférence. L'un était le transfert d'éléments restreints de populations d'origine ethnique magyare dans leur pays d'origine. Nous avons accepté un compromis pour montrer le désir de collaboration de mon Gouvernement. Ce compromis fut accepté à l'unanimité, de même que les solutions à toutes les questions que nous avons soulevées à Paris. Je suis assez fier de ce résultat.

Je suis certain que des discussions importantes vont avoir lieu sur la question du veto. Je souhaite que cette question, lorsque nous la traiterons, soit réglée à l'unanimité, comme le fut à Paris le cas relatif aux *desiderata* tchécoslovaques. Je sais que je demande beaucoup, mais, si les grandes Puissances sont d'accord, les petits pays seront dans une situation bien meilleure.

Au nom de la Tchécoslovaquie, je prends l'engagement que nous ferons de notre mieux pour sauvegarder et protéger ce cœur même de l'Europe où la Providence nous a placés. Votre compréhension et votre aide faciliteront grandement notre importante tâche; je les sollicite sur la base de la réciprocité.

En avant donc, Nations Unies, marchons vers la paix.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à Sir Carl Berendsen, représentant de la Nouvelle-Zélande.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je désire profiter de l'occasion qui m'est offerte dans le débat général pour exprimer l'opinion de la Nouvelle-Zélande sur certains aspects de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte de la situation actuelle et des travaux accomplis jusqu'ici par cette Organisation.

Je pense que les circonstances et la situation du monde exigent que nous parlions tous avec une totale franchise, et mes paroles s'inspireront uniquement d'un esprit de collaboration, sans le moindre désir d'apporter des entraves ou des complications à nos travaux.

En premier lieu, je voudrais dire combien nous comprenons et mesurons les réelles difficultés qu'a rencontrées le Secrétaire général dans la tâche de transférer les services administratifs de l'Organisation des Nations Unies d'un continent à un autre, de les installer dans des locaux dispersés et temporaires et de satisfaire à une partie des demandes de personnel de la Conférence de la paix. Nous le félicitons aussi de la célérité avec laquelle il a envoyé, même dans le territoire des Etats Membres les plus éloignés du siège, des agents compétents chargés de recruter du personnel. En Nouvelle-Zélande, toutes les vacances de postes à l'Organisation ont reçu la publicité la plus étendue et, dans l'ensemble,

to assist the Secretariat in carrying out the policies of the General Assembly.

My country is particularly interested in the question of trusteeship, not only because we have for thirty-two years been responsible for the territory under mandate of Western Samoa, but also because of our long and increasingly happy association with our own indigenous fellow citizens, the Maoris, whom we all admire and respect. We can, I think, take some measure of legitimate satisfaction in the knowledge that all the Polynesian peoples for whom we are responsible are increasing rapidly in numbers, and we believe that this fact is not without its evidentiary value as a test of successful administration.

Following upon the undertaking given at the first part of the first session of the Assembly, the New Zealand Government, the first of all, I believe, publicly to announce its intention to transfer an existing mandate to the new trusteeship system, prepared a draft trusteeship agreement for consideration by the Assembly. That draft has been handed in today. The agreement fulfils in our view the conditions of the Charter and we therefore hope that it will be accepted.

In the meantime, we wish to stress two conditions which seem to us to be important to the success of the trusteeship system. Firstly, we look forward to a healthy development of the practice which might be called the jurisprudence of the Trusteeship Council. We expect more good of this condition than the most careful and complete elaboration of the trusteeship agreements themselves. New Zealand gladly pledges its best co-operation with the Trusteeship Council in the discharge of the Council's important responsibility.

Secondly, certain aspects of the earlier discussions on trusteeship justify us in reminding the Assembly that the main object of the trusteeship system is the welfare of the inhabitants of the territory held in trusteeship. The system has not, it is true, been devised in the interest of the Administering Authority. But neither has it been devised in the interests of the other Members of the United Nations nor has it been devised as an instrument with which to belabour those Governments which have often, at substantial cost to themselves and with a genuine and encouraging honesty of purpose that is too often misrepresented, undertaken the lengthy and laborious task of assisting and guiding the development of a backward people toward enlightened self-government.

In the discharge of its trusteeship responsibilities, the New Zealand Government, one of the earliest advocates of this system, will make the welfare of the inhabitants its principal concern. It is with this intention that we shall open our administration to the inspection of the

nous avons fait tout notre possible pour aider le Secrétariat à appliquer les directives de l'Assemblée générale.

Mon pays s'intéresse particulièrement à la question de la tutelle, non seulement parce que, depuis trente-deux ans, nous sommes responsables du territoire sous mandat du Samoa occidental, mais aussi à cause de nos rapports déjà anciens et toujours plus amicaux avec nos concitoyens indigènes, les Maoris, pour qui nous avons beaucoup de respect et d'estime. Nous pouvons, je pense, éprouver une grande satisfaction de ce que toutes les populations polynésiennes dont nous sommes responsables s'accroissent rapidement en nombre; ce fait nous paraît présenter une valeur évidente comme témoignage du succès de notre administration.

Comme suite à l'engagement qu'il a pris lors de la première partie de la session de l'Assemblée, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, qui a été le premier de tous, je crois, à annoncer publiquement son intention de transférer un mandat existant au nouveau régime de la tutelle, a préparé un projet d'accord de tutelle pour le présenter à l'Assemblée. Ce projet a été remis aujourd'hui. L'accord remplit, à notre avis, les conditions énoncées dans la Charte; nous espérons donc qu'il sera accepté.

Cependant, nous désirons insister sur deux conditions qui nous semblent indispensables au succès du régime de tutelle. En premier lieu, nous espérons que la procédure, que l'on peut appeler la jurisprudence du Conseil de tutelle, se développera d'une manière satisfaisante. Si cette condition est remplie, nous pouvons nous attendre à des résultats meilleurs que ceux que pourrait donner la mise au point la plus minutieuse et la plus complète des accords de tutelle. C'est avec joie que la Nouvelle-Zélande s'engage à collaborer de son mieux avec le Conseil de tutelle pour remplir les tâches importantes confiées à ce Conseil.

En second lieu, certains aspects des discussions antérieures sur le régime de la tutelle nous permettent de rappeler à l'Assemblée que le principal objet de ce régime est la prospérité des habitants des territoires sous tutelle. Si le régime n'a pas été institué dans l'intérêt de l'autorité chargée de l'administration, il ne l'a pas été non plus dans l'intérêt des autres Membres des Nations Unies; et il n'est pas non plus destiné à être un instrument fait pour maltraiter les Gouvernements qui, souvent au prix de sacrifices matériels importants et avec une loyauté d'intention sincère et encourageante qu'on a trop souvent dénaturée, ont entrepris la tâche longue et laborieuse de faciliter et de guider les progrès d'un peuple arriéré en vue de lui permettre de s'administrer un jour lui-même d'une façon éclairée.

En s'acquittant de sa mission de tutelle, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui, l'un des premiers, a préconisé ce régime, fera de la prospérité des habitants sa principale préoccupation. C'est dans cette intention que nous soumettrons notre administration à l'inspection des

United Nations in accordance with the terms of the agreement, regarding them not as judges but as welcome fellow-workers.

While warmly congratulating the Economic and Social Council on much that it has accomplished, we should like to sound one note of caution, indeed perhaps of criticism. We think there is some danger of over-elaboration in the organization of the United Nations. In particular, we question the necessity or the wisdom of equipping each important branch of international activity with the full apparatus of a specialized agency requiring a special international convention treating with the United Nations on a footing of equality and independence. When it is a question of a body dealing with an international activity, the care of refugees or health or scientific co-operation, why must in each case a special convention be drawn up and an independent administrative, legal and financial apparatus be devised?

The Assembly itself is competent by a resolution in due form to create an agency with whatever internal organization might be considered appropriate and—I insist particularly upon this point—to assure to this agency full autonomy within the sphere of its particular activities. Such a method has the value of elasticity. The Assembly can later modify by a two-thirds majority the provisions of the agency's constitution, thereby avoiding the rigid procedures of amendment which normally attend the constitution of international bodies set up on the basis of separate conventions.

Moreover, we look to the Assembly, as the organizing centre for new international institutions, to give the best assurance of that high degree of financial and administrative integration which is so necessary in order to economize both money and effort. We feel that these problems are treated far too much from the point of view of Powers with vast resources and money and personnel. We were happy to observe the view on this matter expressed by the Secretary-General in his supplementary report to the Assembly.

We are gratified that the Atomic Energy Commission began its work promptly and we hope that it will be able to proceed, as invited by the Assembly, with the utmost dispatch.

The main issue, as far as the possibilities of international agreement are concerned, is already perfectly clear. At the present moment, one State only is in possession of stocks of atomic bombs, and the knowledge of the full process of manufacturing them. That State offers to forego its enormous advantage on certain conditions. These conditions, and especially the right of international inspection, are by no means negligible. But are they unreasonable? The New Zealand Government thinks not. Indeed, we feel it incumbent upon the Assembly to acknowledge as a notable act of international co-

Nations Unies, conformément aux termes de l'accord et en les considérant, non comme des juges, mais plutôt comme des camarades de travail qui sont les bienvenus.

Tout en félicitant vivement le Conseil économique et social pour la plus grande partie du travail qu'il a accompli, nous aimerions inciter à la prudence et, peut-être même, formuler une critique. Nous pensons qu'il est dangereux de développer à l'excès l'Organisation des Nations Unies. En particulier, nous nous demandons s'il est nécessaire ou sage de fournir à chacune des branches principales de l'activité internationale l'appareil complet d'une institution spécialisée fondée sur une convention internationale particulière, mise sur un pied d'égalité avec les Nations Unies, et indépendante. Quand il s'agit de s'occuper d'une activité internationale, que ce soit la protection des réfugiés, la santé ou la collaboration scientifique, pourquoi faut-il chaque fois rédiger une convention spéciale et créer une organisation administrative, juridique et financière indépendante?

L'Assemblée elle-même a qualité pour créer, par une résolution en bonne et due forme, une institution dotée de la structure interne qu'elle peut juger appropriée et—j'insiste tout particulièrement sur ce point—pour assurer à cette institution une autonomie complète dans le domaine de ses activités particulières. Une telle méthode a l'avantage de la souplesse. L'Assemblée peut ultérieurement modifier, à la majorité des deux tiers, les dispositions constitutives de l'institution, évitant ainsi les procédures rigides d'amendement qui accompagnent habituellement la constitution des organismes internationaux établis en vertu de conventions spéciales.

En outre, nous attendons de l'Assemblée, centre d'organisation de nouvelles institutions internationales, qu'elle assure ce degré élevé de cohésion financière et administrative si nécessaire pour économiser à la fois l'argent et l'effort. Nous pensons que ces problèmes sont traités beaucoup trop du point de vue des Puissances qui disposent de vastes ressources en argent et en personnel. Nous avons été heureux de relever ce qu'a dit sur ce point le Secrétaire général dans son rapport complémentaire à l'Assemblée.

Nous avons été satisfaits d'apprendre que la Commission de l'énergie atomique a commencé promptement ses travaux, et nous espérons qu'elle pourra les poursuivre, comme l'Assemblée l'y a invitée, avec la plus grande célérité.

La principale question, dans la mesure où il s'agit de la possibilité d'un accord international en cette matière, est déjà parfaitement claire. Actuellement un seul Etat possède des stocks de bombes atomiques et connaît d'une manière complète les méthodes de fabrication. Cet Etat propose de renoncer à cet énorme avantage sous certaines conditions. Ces conditions et, en particulier, le droit d'inspection internationale, ne sont certes pas négligeables; mais sont-elles déraisonnables? Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande ne le pense pas. Nous estimons, en effet, que l'Assemblée doit considérer

operation the offer, be it conditional, of the United States of America to forego its advantage.

Though it is unnecessary to debate the constitutional problems at the present stage, it is clear that no method of inspection or control can be considered effective which requires, at every point, the positive assent of the Security Council. If, therefore, there is to be an international agreement at all, some organ must be empowered to make the necessary technical and administrative decisions without delay.

To delegate a sufficient degree of autonomy to the proposed atomic authority, to save it from being paralyzed from any indecisions of the Security Council, will, we realize, be a difficult matter. But here, of course, is the crux of any effective system of control. But if it be achieved, we see no reason to deny to the Security Council the right to direct the work of the atomic authority in its security aspects, a right which it undoubtedly possesses under the Charter. Let the Security Council by all means exercise its over-riding powers when it can bring itself to do so in a positive sense.

It is not the resolution of the Security Council which is to be feared, but its irresolution. We therefore, share the misgivings of those who think that the creation of an entirely independent atomic authority might impair the Security Council's position. But we see no inconsistency between the maintenance of that position and the delegation to the atomic authority of a wide range of powers.

I turn now to the question of voting powers in the Security Council which leads inevitably to a consideration of the veto. The views of New Zealand on this matter have been stated from time to time by my Prime Minister, the Right Honourable Peter Fraser, and notably, during the course of the San Francisco Conference. Those views remain completely unaltered, and it falls to me today, merely to re-emphasize those views and to add particularity in the light of what has since transpired. What are the qualifications, the credentials of a small country such as mine to speak at all on this subject? What, indeed, are our rights? Why do we hold that we have not only the right, but the duty, to express our views with clarity and with force?

What gives us this right? We have this right because we have established in our homeland in the southern seas, a true commonwealth, a home of liberty and of freedom where wealth is more evenly distributed, I believe, than in any other country in the world, where all can live a full and ample life, and all can strive, as all do, to lay the foundations for a still better life for our children, and theirs. Have not we, who have so much to lose, a stake in the maintenance of peace

comme une acte remarquable de collaboration internationale l'offre, faite par les Etats-Unis d'Amérique, de renoncer à l'avantage qu'ils possèdent, fût-ce à certaines conditions.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire, au stade actuel, de débattre les problèmes constitutionnels, il est clair qu'aucune méthode d'inspection ou de contrôle ne peut être tenue pour efficace si elle exige, à chaque phase, l'approbation catégorique du Conseil de sécurité. S'il doit y avoir un accord international quelconque, il faut qu'un organisme déterminé soit autorisé à prendre sans retard les décisions techniques et administratives nécessaires.

Conférer un degré suffisant d'autonomie à l'autorité atomique envisagée, pour l'empêcher d'être paralysée par l'indécision du Conseil de sécurité présentera, nous nous en rendons compte, une grande difficulté; mais c'est là évidemment l'élément essentiel de tout système de contrôle efficace. Toutefois, si l'on peut arriver à ce résultat, nous ne voyons aucune raison de refuser au Conseil de sécurité le droit de diriger les travaux de l'autorité atomique au point de vue de la sécurité, droit qu'il possède indubitablement aux termes de la Charte. Que le Conseil de sécurité exerce donc ses pouvoirs d'instance supérieurs chaque fois qu'il peut lui-même se décider à le faire dans un sens positif.

Ce n'est pas la résolution du Conseil de sécurité qu'il faut craindre, mais son irresolution. Nous partageons donc les inquiétudes de ceux qui pensent que la création d'une autorité atomique entièrement indépendante pourrait porter atteinte aux prérogatives du Conseil de sécurité, mais nous ne voyons pas de contradiction entre le maintien de ces prérogatives et la délégation de pouvoirs étendus à l'autorité atomique.

J'aborde maintenant la question de la procédure de vote au sein du Conseil de sécurité, ce qui amène inévitablement à l'examen de celle du droit de veto. Les vues de la Nouvelle-Zélande sur cette question ont été exprimées à diverses reprises, particulièrement au cours de la Conférence de San-Francisco, par son Premier Ministre, le Très Honorable Peter Fraser. Ces vues sont restées absolument les mêmes et je n'ai aujourd'hui qu'à les réaffirmer et à les compléter en tenant compte particulièrement des événements survenus depuis lors. De quels titres, de quels pouvoirs, un petit pays comme le mien peut-il se prévaloir pour se prononcer sur cette question? Quels sont, en vérité, nos droits, et pourquoi croyons-nous avoir non seulement le droit, mais le devoir, d'exprimer notre opinion avec clarté et avec force?

D'où nous vient ce droit? Nous le tenons du fait que nous avons créé dans notre patrie dans les mers du Sud, une communauté véritable, un foyer de liberté et d'indépendance, où la richesse est plus également répartie, je le crois, que dans aucun autre pays du monde, où tous peuvent avoir une vie complète et large et où tous peuvent lutter, comme ils le font d'ailleurs, pour préparer un avenir encore meilleur à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. Nous qui avons

and the prohibition of war which would destroy all that we have done so much to create? Death or mutilation is just as stark and poignant a tragedy in my small land as it is in larger countries.

We have this right because twice in our time, isolated though we were, we in New Zealand have been involved in tragic war, the result of events at opposite ends of the world, freely, voluntarily pledging our all in the fight for international liberty and decency, which we recognized at once was our fight too. We have this right, because in that cause we gave our best in blood and in treasure. The graves of New Zealanders throughout the whole world, who died in defence of our beliefs, are a constant and eternal witness to the fact that our support of principles is not confined to words alone. If blood and tears, anguish and sacrifice, are the price to be paid for a voice, a proportionate voice in the world today, then we in New Zealand have paid that price.

We have this right, because the world today is one world; and there can be no lasting peace or prosperity in New Zealand unless peace and prosperity exist throughout the world.

Our demand for a voice is a modest one. We ask no veto; we ask no predominant or decisive voice. We ask for our proportionate voice in those councils which will influence the affairs of man as far ahead as man can see, a proportionate voice, no more, no less.

What now are the views of my country on the question of collective security generally, on the steps that have, up to now, been taken to make a reality of that great dream of mankind? It is just as much a disservice to the cause of peace to ignore the weaknesses as it is not to recognize the strength of the Organization that we have established for that great and high purpose. In the course of my discussion on this subject, I shall be led into some measure of criticism of the Charter of the United Nations—I hope a moderate and a reasoned criticism. That being the case, I wish to enunciate, at the outset, certain general and fundamental principles which I would wish to have understood as applying throughout the whole course of my remarks. I should like to emphasize my hope that what I have said and what I am about to say, should be regarded as one connected whole and not as so many unrelated comments.

In the first place, we, and those who think as we do, recognize and acknowledge at once that the great Powers who played the predominant part in winning the war must similarly play the predominant part in winning the peace. Where

tant à perdre, n'avons-nous pas un intérêt majeur à maintenir la paix et à empêcher la guerre qui anéantirait tout ce qui nous a coûté tant d'efforts? Dans notre petit pays, la mort ou la mutilation sont une véritable tragédie qui est tout aussi poignante qu'en de plus grands pays.

Nous avons le droit de parler car, deux fois dans l'espace d'une génération, la Nouvelle-Zélande, lointaine comme elle l'est, s'est trouvée mêlée à un conflit tragique à la suite d'événements qui se déroulaient à l'autre extrémité du globe. Elle a jeté toutes ses ressources librement, volontairement, dans le combat qui se livrait pour la liberté du monde et pour la morale internationale, combat que la Nouvelle-Zélande a immédiatement reconnu comme étant le sien. Nous avons encore le droit de parler, parce que, pour la défense de cette cause, nous avons donné le meilleur de notre sang et les plus précieuses de nos ressources. Sur toute la surface du globe, les tombes des Néo-Zélandais qui sont morts pour la défense de nos croyances portent ce témoignage immuable et éternel que nous ne défendons pas nos principes seulement par des paroles. Si le sang et les larmes, l'angoisse et le sacrifice sont le prix qu'il faut payer pour faire entendre sa voix dans le monde d'aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande peut dire qu'elle a payé ce prix.

Nous avons le droit de parler parce que le monde d'aujourd'hui est un et qu'il ne peut y avoir de paix durable et de prospérité pour la Nouvelle-Zélande que si la paix et la prospérité règnent dans le monde entier.

Quand nous demandons à nous faire entendre, nous le faisons modestement. Nous ne demandons pas le droit de veto, nous ne demandons pas une voix prépondérante ou décisive. Nous demandons à faire entendre, dans les conseils qui vont déterminer le sort de l'humanité, aussi loin que l'avenir puisse être envisagé, une voix proportionnée à notre rôle, une voix à notre mesure, rien de plus et rien de moins.

Quelle est donc l'opinion de mon pays sur la question de la sécurité collective en général, et sur les mesures prises jusqu'à présent pour réaliser ce grand rêve de l'humanité? Ce serait rendre un aussi mauvais service à la cause de la paix de ne pas avouer les faiblesses de l'Organisation que nous avons créée pour servir un noble but que de paraître en ignorer la force. Au cours de mon exposé, je serai amené à faire une certaine critique de la Charte des Nations Unies; mais cette critique sera modérée et raisonnée. Cela étant posé, j'annoncerai dès le début certains principes généraux et fondamentaux et je voudrais qu'il soit entendu que ces principes s'appliquent à toutes les remarques que je vais faire. J'espère de tout cœur que vous voudrez considérer ce que j'ai dit et ce que je vais dire comme un tout et non comme une série de commentaires sans aucun rapport entre eux.

En premier lieu, nous reconnaissons et admettons, comme le font ceux qui ont le même idéal que nous, que les grandes Puissances, qui ont joué le rôle prédominant en gagnant la guerre, doivent également jouer le rôle prédominant

we differ from what has been done to ensure this end, we differ only as regards method and not as regards object. We agree therefore that some means must be devised to give to the vote and the voice of each Member of the United Nations such weight and authority as are proportionate to the size and the status of that Member. Where we differ there, we differ as to the means that have been adopted, not as to the end.

We agree, of course we agree, that the mere fact of the establishment of the United Nations, the provision of a public forum from which national policies and aspirations may be voiced, the provision of a table around which representatives of the nations may sit and discuss their problems, one with another, all sitting equally around a common table, all endeavouring to arrive at the highest common measure of general agreement, we agree at once that that is a real and substantial cause for universal satisfaction.

And we agree, and we are most enthusiastic in our agreement, with those provisions of the Charter which contemplate a determined and a long-scale effort to achieve a greater measure of economic justice as between nation and nation, as between man and man, and to provide for a more equitable distribution than exists at present of the good things that this earth can so abundantly provide.

Finally, and I do beg that this be carefully noted, finally, we agree that what was achieved at San Francisco was the very best that could be attained at that time. That may be a regrettable fact; nevertheless it is a fact. And we agree also that what was achieved in San Francisco may still be the best that can be achieved now.

Now, I should like, in the first place, to draw a distinction between the use of the veto power on questions relating to the pacific settlement of international disputes and its use on matters of enforcement. We, in New Zealand, have never been able to understand, and we do not understand now, why the great Powers insisted on the right of veto on questions calling for a settlement by peaceful means; but this, with the much larger and more difficult question of the veto on enforcement action, was part of the price that the smaller Powers were called upon by the great Powers to pay for the very existence of the United Nations. We agreed to pay this price. We thought it was a high price, but even at that, a price worth paying. But we were not without the most earnest hope that, in due time, we should perhaps obtain a refund, that those Powers which had insisted on this privileged position would sooner or later—and sooner rather than later—find themselves able to agree to a modification of those principles.

quand il s'agit de gagner la paix. Lorsque nous désapprouvons ce qui a été fait pour atteindre cette fin, ce sont seulement les méthodes que nous désapprouvons et non la fin en elle-même. Nous admettons, par conséquent, qu'il faut trouver le moyen de donner au vote et à la voix de chaque Membre des Nations Unies une influence et une autorité correspondant à l'importance de cet Etat et à son statut en tant que Membre. Quand nous sommes en désaccord sur ce sujet, c'est en ce qui concerne les moyens adoptés que nous le sommes, et non quant au but.

Nous sommes naturellement d'accord sur ce point que le simple fait d'avoir créé l'Organisation des Nations Unies, d'avoir donné aux pays la possibilité d'exposer, du haut d'une tribune publique, leur politique et leurs aspirations nationales et à leurs représentants celle de se réunir autour d'une même table où ils discutent sur un pied d'égalité les problèmes qui se posent entre eux et s'efforcent de réaliser l'unanimité dans la plus large mesure, ce simple fait, dis-je, représente pour le monde entier un motif réel et sérieux de satisfaction.

Nous donnons notre adhésion, avec enthousiasme, aux dispositions de la Charte qui prévoient qu'un effort résolu et de longue haleine sera fait pour faire régner, dans le domaine économique, plus de justice entre les nations et entre les hommes et pour assurer une répartition plus équitable de toutes les bonnes choses que la terre peut produire en abondance.

Nous estimons enfin, et je vous prie de bien vouloir le noter, que l'œuvre accomplie à San Francisco était ce que nous pouvions faire de mieux à cette époque. Ce fait est peut-être regrettable, mais il est incontestable. Nous considérons également que les résultats obtenus à San Francisco constituent peut-être encore aujourd'hui ce que nous pouvons faire de mieux pour le moment.

Je voudrais d'abord faire une distinction entre l'emploi du droit de veto pour des questions relatives au règlement pacifique des différends internationaux et son emploi à propos de mesures de coercition. En Nouvelle-Zélande, nous n'avons jamais pu comprendre, et nous ne comprenons pas encore, pourquoi les grandes Puissances ont demandé avec insistance à disposer du droit de veto en matière de règlement pacifique des différends. Ce privilège, ainsi que le droit de veto en matière de mesures coercitives—question plus vaste et plus difficile encore—constituait une des concessions que les grandes Puissances réclamaient des petites pour permettre qu'existent les Nations Unies. Cette concession, qui nous paraissait très importante, nous avons accepté de la faire parce que nous considérions que l'objet en valait la peine, mais nous avions le ferme espoir de recevoir une compensation, le moment venu. Nous espérions aussi que les grandes Puissances, qui avaient insisté pour obtenir cette situation privilégiée, pourraient, tôt ou tard, tôt plutôt que tard, se trouver en mesure d'en accepter la modification.

I very much question whether anybody in the whole world today is satisfied with the transactions of the Security Council. The proceedings of that body have, it must be confessed, offered a humiliating spectacle. The cause of this humiliation lies not only in a failure to come to agreed conclusions on the substance of the difficult international questions brought before the Council, but even more pointedly in the prolonged wrangles on procedure. In adopting resolutions on matters of substance, the Council is impeded by the veto. All the more reason why, in the field where it is free from this incubus, namely in procedure, it should act with decision; all the more reason why those Powers which have been granted these extraordinary privileges should see to it that those privileges are utilized with the fullest sense of the high responsibility of those five Powers to mankind.

We sincerely hope that the Security Council will, in the future, find it possible to refrain from discussing at great length whether it should discuss a question. Let it use frankly, and above all promptly, its right to take a procedural vote on the establishment of agendas and other procedural matters.

Let the Security Council, and I say this most earnestly and with all the emphasis of which I am capable, let the Security Council, hampered as it is by the inevitable and at present apparently inescapable voting restrictions of the veto, let the Security Council see to it that all due and proper care is taken, lest by frustration of its efforts to transact its vital business, lest by constant evidence of its futility, the Security Council should bring itself to stultification, and into public disrepute, lest it fail to win that priceless asset, the confidence of the whole world, which is essential to its success.

A second procedural matter of great importance is the participation in the Security Council discussions of Members of the United Nations not represented on that Council. We think there has been, on occasion, undue delay in inviting to the Council a State entitled to be represented under Article 31 of the Charter. Representatives of such States should, in our view, be invited to participate not only in the main discussion, but in all procedural preliminaries such as the discussions on the timing of the debate, whether further documentation is needed and similar matters.

We gladly concede that the principles of free discussion have, on the whole, been upheld by the Security Council, but there have been anxious moments, and a more assured procedure seems to be required.

I turn now to a more fundamental discussion of the voting power of the Security Council and to the question of a possible revision of that power. As a country which, at the San Francisco Conference, offered emphatic opposition to

Je me demande vraiment si, dans le monde entier, il se trouve aujourd'hui quelqu'un qui soit satisfait des travaux du Conseil de sécurité. Les débats de cet organisme ont offert, il faut bien l'avouer, un spectacle humiliant. La cause de cette humiliation ne réside pas seulement dans le fait qu'il n'a pas réussi à réaliser un accord sur le fond même des problèmes internationaux difficiles qui lui avaient été soumis, mais, plus encore, dans les chicanes sans fin auxquelles ont donné lieu des questions de procédure. Lorsque le Conseil doit se prononcer sur des questions de fond, il est gêné par le veto. Raison de plus pour qu'il agisse avec décision lorsqu'il est débarrassé de ce cauchemar, c'est-à-dire dans le domaine de la procédure, et raison de plus pour que les cinq Puissances à qui l'on a accordé ces privilèges extraordinaires s'appliquent à ne s'en servir qu'avec la pleine conscience de leur haute responsabilité envers l'humanité.

Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité pourra, à l'avenir, s'abstenir de discuter longuement pour savoir s'il peut discuter une question donnée. Qu'il se serve franchement, et surtout rapidement, du droit dont il jouit de voter pour fixer son ordre du jour et pour trancher d'autres questions de procédure.

Je déclare donc, en y mettant toute la gravité et toute l'insistance possibles que, gêné comme il l'est dans ses travaux par les restrictions inéluctables et, à l'heure actuelle, apparemment inévitables qu'impose le veto, le Conseil de sécurité devrait examiner cette question avec tout le soin qu'elle exige de peur que, par l'insuccès des efforts qu'il fait pour assumer ses fonctions essentielles et par le spectacle constant de son inefficacité, le Conseil ne perde son prestige, ne se voie discrédité aux yeux du public et ne puisse gagner ce bien sans prix qu'est la confiance du monde, indispensable à son succès.

Une seconde question de procédure, qui revêt une grande importance, est la participation aux discussions du Conseil de sécurité des Membres des Nations Unies qui ne sont pas représentés à ce Conseil. Nous estimons qu'on a parfois trop tardé à inviter au Conseil un Etat qui, aux termes de l'Article 31 de la Charte, avait le droit d'y être représenté. A notre avis, les représentants de ces Etats devraient être invités à prendre part, non seulement à la discussion principale, mais à toutes les discussions préliminaires portant sur les questions de procédure, comme les discussions relatives au programme des séances, à l'opportunité de réunir une documentation plus complète et aux questions analogues.

Nous sommes prêts à reconnaître que, dans l'ensemble, le Conseil a appliqué les principes de la libre discussion, mais il y a eu des moments critiques, et il semble nécessaire d'adopter une procédure mieux définie.

Je passe maintenant à l'examen d'une question d'importance fondamentale: celle de la portée des votes du Conseil de sécurité et d'une révision éventuelle du régime actuel. En qualité de représentant d'un pays qui, à San-

these provisions, we feel it essential to make our position clear. We dislike the veto as much as ever. We believe that, side by side with the resolute effort to remove economic injustices, there must be provided a completely effective system for the prevention of aggression, not at all to preserve the *status quo*, but certainly to prevent any alteration even of the *status quo* by individual national force.

We wish to see established an effective system of collective security, under which all contract that aggression against one is aggression against all and will be met and defeated as such. We believe that nothing short of this can, in the long run, be permanently effective: an agreement by all the right-thinking peoples of the world that lawless force will always be met and defeated by lawful force wherever, whenever, with whatever justification, for whatever reason and in whatever circumstances an attempt is made to apply individual national force. Such a system, properly and responsibly applied, with due regard to economic justice, would, we believe, achieve the desired end, but we also believe, that nothing less can be permanently adequate.

I proceed now to an examination of the Charter of the United Nations and to a discussion as to how far what was achieved in San Francisco falls short of the requirements as we see them. I have already made plain how warmly we in New Zealand approve the provision of a round-table for the public and detailed international discussion of differences. I did not elaborate that point nor did I say how warmly New Zealand approved the procedure established by the Charter for the peaceful settlement of international disputes and differences. But we do not believe that in the last resort the peace of the world can permanently be preserved by words alone.

There are, we know, many, very many, who hold the contrary view and they are, we readily admit, in many cases among the noblest of mankind, but they were not among the authors of the Charter of the United Nations, which clearly and properly contemplates provision of the use of force to repel aggression. As prudent and responsible people, we must look upon the world as it is, not as it might be or as it ought to be. History accords abundant proof of the existence of predatory nations and predatory people who take advantage of the exigencies of the times to oppress and enslave their neighbours, and indeed, to seek the enslavement of the whole world.

Any attempt to rely on words alone to preserve world peace against a determined aggres-

sor, s'est opposé ouvertement à l'adoption des dispositions qui sont actuellement en vigueur, j'estime qu'il est de la plus haute importance de préciser l'attitude de mon Gouvernement. Nous avons toujours autant d'aversion pour le droit de veto. Nous estimons que, parallèlement à un effort résolu pour supprimer les injustices dans le domaine économique, il faut élaborer un système parfaitement efficace pour empêcher toute agression, non pour maintenir le *statu quo*, mais pour empêcher que ce *statu quo* ne soit modifié par l'action individuelle d'un Etat.

Nous désirons voir s'établir un système efficace de sécurité collective où tous s'engageraient à reconnaître qu'une agression contre un pays constitue une agression contre tous, qu'on y fera face et qu'on la repoussera comme telle. Nous estimons qu'à la longue, seul un système de ce genre pourra présenter une efficacité durable; nous estimons qu'il faut conclure un accord que signeraient tous les peuples loyaux du monde et en vertu duquel la force légitime s'opposerait à la force illégitime et la vaincrait, chaque fois que, dans une circonstance quelconque, il y aurait, de la part d'un Etat, une tentative de recourir individuellement à la force, pour quelque motif que ce soit. Nous estimons que ce système permettrait d'atteindre le résultat souhaité s'il était appliqué comme il convient, par des hommes conscients de leurs responsabilités qui auraient le souci de la justice en matière économique. Mais nous estimons aussi qu'il n'en faut pas moins pour satisfaire de manière durable aux exigences de la situation.

Je passe maintenant à l'examen de la Charte des Nations Unies: dans quelle mesure est-on parvenu, à San-Francisco, à prendre les dispositions qu'exige la situation, telle que nous la concevons? Nous avons déjà clairement expliqué qu'en Nouvelle-Zélande, nous approuvons entièrement l'idée d'une table ronde autour de laquelle on examinerait les différends publiquement, en détail, et sur le plan international. Je n'ai pas insisté sur ce point, je n'ai pas souligné que la Nouvelle-Zélande approuve entièrement la procédure établie par la Charte en vue du règlement pacifique des différends de caractère international. Mais nous estimons, en fin de compte, que les mots seuls ne suffisent pas à préserver la paix du monde de façon durable.

Nombreux, très nombreux même sont, nous le savons, ceux qui ne partagent pas ce point de vue, et nous sommes prêts à reconnaître qu'il s'agit, dans bien des cas, d'hommes du plus noble caractère; mais ils ne se trouvaient pas parmi les auteurs de la Charte des Nations Unies qui prévoit nettement l'emploi de la force pour repousser l'agression. Peuples prudents et conscients de nos responsabilités, nous devons voir le monde tel qu'il est et non pas tel qu'il pourrait ou devrait être. L'histoire offre de nombreux exemples de nations et de peuples de proie qui ont tiré avantage des situations critiques de leur époque pour opprimer et asservir leurs voisins et même pour chercher à asservir le monde entier.

Se fier aux mots seuls pour maintenir la paix du monde contre un agresseur déterminé conduit

sor must lead inevitably to compromise with evil, to gross injustice toward innocent and helpless people, and to that policy which has become known and properly despised, appeasement. Appeasement, in that sense, leads inevitably to war.

If then, words are not alone sufficient, as is clearly recognized by the Charter, how does the Charter measure up to requirements? It failed in two important respects.

In the first place, it failed because it provides no definite and inescapable pledge that aggression against one will be regarded as aggression against all and repelled accordingly. This matter was much discussed at San Francisco. An amendment to fill this obvious gap in the Charter was moved by my own country. I would remind you that that amendment was supported by no less than twenty-six countries; but I regret to say that it was opposed, and vehemently opposed, by the great Powers and those in agreement with them. Why it was opposed is to be left to the great Powers to answer, but we shall not have a completely effective Charter so long as this essential provision is absent.

The Charter fails, in the second place, by reason of the voting procedure established for the Security Council, which always contained within itself—and recent evidence largely confirms that fact—the germs of its own stultification. Let us consider for a moment why these provisions were included and exactly what they are. The reasons for inclusion are simple but, I suggest, logically unconvincing. The basic theory was that the great Powers must be given their proportionate and predominate place in the new Organization, and with that theory, as I have already indicated, we in New Zealand are in full agreement. But the provision that was introduced went too far, much too far.

What have we got there as a result of the Charter? We have an Organization in which each of the five great Powers reserves to itself the right in every case, for any reason, however capricious, to decide whether it will or will not take part in any proposed resistance to aggression. More than that, much more, we have an Organization in which each of the five great Powers reserves to itself the right to say not only whether it will take part, but whether the Organization as a whole can be allowed to function at all.

I pause here to compare this privileged position, insisted upon for themselves by the great Powers, with the position of the small Powers, which were asked to agree, and in fact did agree, that they would be bound by the decisions of the Security Council in all cases requiring action on their part. They were required to accept, and

inévitablement à composer avec le mal, à laisser commettre des injustices choquantes envers les peuples innocents et sans appui, conduit à cette politique que l'on appelle "politique d'apaisement" et qui est méprisée à juste titre. Et la politique d'apaisement, ainsi comprise, conduit inévitablement à la guerre.

Mais si, comme la Charte le reconnaît clairement, les mots ne suffisent pas à eux seuls à maintenir la paix, comment y supplée-t-elle? Elle manque d'y suppléer en deux cas importants.

D'abord, elle ne prévoit aucun engagement formel et définitif, pour les Nations Unies, de considérer une agression contre une nation comme une agression contre toutes, et qui doit être repoussée en conséquence. On a beaucoup discuté cette question-là à San-Francisco. Mon pays a proposé un amendement en vue de combler cette lacune évidente de la Charte. Pas moins de vingt-six pays, je vous le rappelle, ont appuyé cet amendement, mais je regrette de dire que les grandes Puissances et les pays qui votent avec elles s'y sont opposés, et opposés d'une façon véhémente. Pourquoi s'y sont-ils opposés? C'est là une question à laquelle il appartient aux grandes Puissances de répondre; mais la Charte ne sera jamais absolument efficace tant qu'elle ne contiendra pas cette disposition essentielle.

La seconde lacune de la Charte réside dans la procédure de vote du Conseil de sécurité, qui a toujours contenu en elle-même—l'expérience récente l'a amplement confirmé—les germes de sa propre caducité. Examinons les raisons pour lesquelles ces dispositions ont été introduites dans la Charte, et ce qu'elles signifient exactement. Les raisons pour lesquelles elles ont été introduites dans la Charte sont simples, mais, ferai-je remarquer, peu convaincantes du point de vue de la logique. Le principe dont on est parti était que les grandes Puissances devaient occuper dans l'Organisation nouvelle une place prédominante, proportionnée à leur importance et, comme je l'ai déjà indiqué, la Nouvelle-Zélande admet pleinement ce principe. Mais les dispositions adoptées sont allées trop loin, beaucoup trop loin.

Que résulte-t-il donc des dispositions de la Charte? Une Organisation dans laquelle chacune des cinq grandes Puissances se réserve le droit de décider dans n'importe quel cas, pour n'importe quel motif, aussi futile soit-il, si elle prendra part à la résistance que l'on envisagera d'opposer à une agression. Qui plus est, dans notre Organisation, chacune des cinq grandes Puissances se réserve le droit, non seulement de décider si elle prendra part ou non à l'action commune, mais de décider également si l'ensemble de l'Organisation pourra simplement fonctionner.

Je m'arrête ici pour comparer cette situation privilégiée, revendiquée par les grandes Puissances, à celle des petites Puissances à qui l'on a demandé de s'engager, et qui en fait se sont engagées à se conformer à la décision du Conseil de sécurité dans tous les cas où elles seront invitées à agir. On leur a demandé d'accepter—et

they did accept, a provision that for all time to come they would apply force when called upon to do so by the Security Council acting, as it will, at an unknown time, in unknown circumstances, through unknown men, and in accordance with a substantially undetermined or unknown principle under a decision in which the smaller Powers not only have no veto, but no vote, and incredible as it may sound, no voice. I repeat—no vote, no voice, except in the case of those few of the lesser Powers which happen, at the appropriate moment, to have been elected to a seat on the Security Council.

That is the position which the smaller Powers were called upon to accept. They did accept it. New Zealand accepted it, and whatever its manifest imperfections and injustices, New Zealand can always be relied upon to honour its acceptance.

Passing from this aspect of the matter, where are we now in this effort of ours to achieve collective security? We have a system that is not collective and is not security. We have an Organization which cannot act against a great Power, because of the veto. We have an Organization which cannot act against a small Power, if that small Power is supported by a great Power, because of the veto. We have an Organization, then, which can act only against a small Power that is not supported by a great Power.

What then is it that the world fears? Is it an attack on the peace of the world made by a small Power not supported by a great Power? The question, of course, is derisory. If the five great Powers are all agreed in the case of an attempt at aggression, the world has nothing to fear. What we have established, then, is an Organization that can be admirably adapted to crush aggression by a small Power, admirably adapted to take action in those circumstances where such an organization as this is almost entirely unnecessary, but largely precluded, by reason of the veto, from acting in those cases, and in those cases only, where mankind is in danger.

Indeed, I suggest to you that it is entirely essential that at some time, at some appropriate time—and as soon as may be—the nations of the world, and particularly the great Powers, must consider whether an Organization so limited, as this can confidently hope to achieve its object.

Whoever heard of a fire department, each one of five members of which reserved to himself the right to say whether he would go to a fire—still more, each one of the five members of which reserved the right to say whether the fire department could go to the fire or whether the fire would be allowed to rage unrestricted? Whoever heard of a police department, any one of five members of which reserved to himself the right to say whether he would attempt to arrest a criminal in the act of crime—more than that, any

elles ont accepté—une clause stipulant que pendant tous les temps à venir elles devront employer la force lorsqu'elles y seront invitées par le Conseil de sécurité, agissant, comme il le fera, à une date indéterminée, dans des conditions indéterminées, par l'intermédiaire d'agents indéterminés et, dans une large mesure, d'après des principes indéterminés en vertu d'une décision à laquelle non seulement ces petites Puissances ne peuvent opposer aucun veto, mais encore sur laquelle elles n'ont pas le droit de voter, voire—aussi incroyable que cela puisse paraître—de donner leur avis. Je le répète, ni droit de vote, ni voix au chapitre, sauf pour les quelques petites Puissances qui auront été élues en temps opportun et siégeront au Conseil de sécurité.

Telle est la situation que les petites Puissances ont été invitées à accepter. Elles l'ont acceptée. La Nouvelle-Zélande l'a acceptée et, quelles que soient les imperfections et les injustices manifestes que comporte un tel état de choses, mon pays ne faillira pas à ses engagements.

Passant à un autre point de vue, voyons où nous en sommes arrivés dans nos efforts vers la sécurité collective. Nous avons un système qui n'est pas collectif, et n'assure pas la sécurité. Nous avons une Organisation qui ne peut pas agir contre une grande Puissance, à cause du veto, une Organisation qui ne peut pas agir contre une petite Puissance si cette petite Puissance est soutenue par une grande Puissance, à cause du veto. Nous avons donc une Organisation qui ne peut agir que contre une petite Puissance qui n'est pas soutenue par une grande.

Or, que craint le monde? Qu'une petite Puissance, non soutenue par une grande Puissance, menace la paix du monde? La question est, bien entendu, ironique. Si les cinq Puissances sont d'accord entre elles dans le cas d'une tentative d'agression, le monde n'a rien à craindre. Ce que nous avons créé donc, c'est une Organisation qui peut admirablement jouer pour écraser tout acte d'agression d'une petite Puissance, admirablement fonctionner dans des circonstances où elle est presque entièrement inutile, mais qui se trouve, dans une grande mesure, empêchée d'agir du fait du veto, dans les seuls cas où l'humanité est en danger.

En vérité, je dis qu'il est absolument essentiel qu'un jour, à un moment opportun—et le plus rapproché possible—les pays du monde entier, et spécialement les grandes Puissances, examinent si une Organisation aussi limitée que la nôtre peut fermement espérer atteindre son but.

Qui a jamais entendu parler d'un service d'incendie dont les cinq membres se réserveraient chacun le droit de décider s'ils combattraient le feu et, plus encore, si l'ensemble du service d'incendie s'attaquera au feu ou le laissera librement faire rage? Qui a jamais entendu parler d'un service de police dont l'un quelconque des cinq membres se réserverait le droit de décider s'il va essayer d'arrêter un bandit qui commet un crime, ou, plus encore, dont l'un quelconque des cinq membres se réserverait le

one of five members of which reserved to himself the right, not only to say that he would not attempt to prevent a crime, but to say that the whole police force cannot attempt to prevent a crime, the crime thus being allowed to be committed with impunity?

The great Powers—the great Powers as well as the small Powers—must be prepared to venture some capital in this great movement to ensure against war. They must be prepared to expend a little of their freedom to run their own affairs to suit themselves. They, as well as the small Powers, must be prepared to accept, in such vital matters as these, when the welfare of mankind, and perhaps the continuation of civilization as we know it, are at stake, a measure of third party judgment, to be guided by the public conscience of the world and not by their own unrestricted decision. Where success depends upon the contribution of all, all must contribute in due proportion. What the great Powers are attempting to do is to have their cake and eat it too.

I agree with what was so frequently said at San Francisco: that if any of the five great Powers, any one of the five great Powers, should, in the years to come, unhappily either initiate or support an act of aggression, the world is unquestionably in trouble, in serious and deadly trouble. That trouble is exactly what the Organization we have established is intended to meet; and if we are to shut our eyes to that fact, then we shut our eyes to the facts of international life as, unfortunately, they have existed in the past and as they may present themselves again in the future.

Let me remind my colleagues that the veto power was insisted upon by the five great Powers at San Francisco, that it was forced upon the remainder. The marriage of the veto to the Charter was a shot-gun wedding. If this matter had been left to the free and untrammelled vote of the delegates at that Conference, it would unquestionably have been defeated. And, I venture to add, were this matter put to the vote of men and women in the street throughout the world today, the veto would be blown away in a gale of indignant repudiation.

The veto power, as it at present exists, is not consonant with any law of logic or of morality. At its best, it is a stop-gap, and an attempt to meet a situation which, all agree, must be met in some appropriate way. It is, in essence, the application of the false and pagan principle that might is right. It is a negation, in the international field, of those principles of equitable democracy which are so dear to such a large section of mankind. It is an assertion of the indefensible principle that the great Powers which, admittedly, include such a large proportion of the world's population and which, admittedly, have at their disposal an overwhelmingly predominant proportion of the material resources and the physical force of the world, are, at the same time, necessarily the repositories of all the

droit, non seulement de ne pas essayer de prévenir le crime, mais aussi de déclarer que tout le corps de police n'a pas le droit d'essayer de prévenir le crime qui peut être commis impunément?

Les grandes Puissances, tout comme les petites, doivent être prêtes à risquer quelque chose dans cette grande entreprise d'assurance contre la guerre. Elles doivent être prêtes à renoncer à un peu de la liberté dont elles jouissent de mener leurs affaires comme il leur convient. Tout comme les petites Puissances, elles doivent être prêtes à accepter, dans une certaine mesure, dans des questions d'une importante aussi primordiale que celle-ci, où le progrès social de l'humanité et peut-être la civilisation telle que nous la connaissons sont en jeu, le jugement des tiers et à se laisser guider par la conscience universelle et non par leur volonté absolue. Là où la réussite dépend de la participation de tous, il faut que chacun apporte sa contribution dans une juste mesure. Ce que les grandes Puissances cherchent à faire, c'est à la fois de donner et de retenir, ce qui est incompatible.

Je suis d'accord sur ce qui a été dit si souvent à San-Francisco, à savoir que si par malheur l'une des cinq grandes Puissances, l'une quelconque des cinq grandes Puissances, se rendait coupable, dans l'avenir, d'un acte d'agression, ou soutenait un acte d'agression, on ne pourrait douter que le monde soit en danger, en danger mortel. L'Organisation que nous avons créée est précisément destinée à parer à ce danger. Fermer les yeux devant ce fait, c'est les fermer devant des réalités dont la vie internationale fournit malheureusement des exemples et pourrait en fournir encore à l'avenir.

Qu'il me soit permis de rappeler à mes collègues que le droit de veto a été revendiqué à San-Francisco par les cinq grandes Puissances, et qu'il a été imposé aux autres: le mariage du veto et de la Charte a été célébré sous la menace du revolver. Si cette question avait été laissée au vote libre et sans contrainte des délégués à cette Conférence, elle aurait été, sans aucun doute, rejetée; et j'ose même ajouter que si cette question était mise aux voix parmi les hommes et les femmes du monde entier, le veto serait alors rejeté avec indignation.

Le droit de veto, tel qu'il existe à l'heure actuelle, n'est conforme à aucune loi de la logique ou de la morale. Le mieux qu'on puisse en dire, c'est que c'est un expédient, une tentative pour remédier à une situation qui, de l'avis général, doit être réglée d'une manière appropriée. C'est en substance une application du principe faux et barbare selon lequel la force prime le droit; c'est une négation, dans le domaine international, des principes d'équité et de démocratie auxquels une grande partie de l'humanité est si attachée. C'est une affirmation du principe insoutenable selon lequel les grandes Puissances, qui groupent une si grande partie de la population mondiale et qui ont à leur disposition un pourcentage écrasant des ressources matérielles et de la force physique du

wisdom, all the determination, all the devotion that this great cause of peace demands. Merely to state the proposition in these terms is to emphasize its essential fallacy.

Now, we of the small nations are happily, not alone in our doubts as to the effect of the veto in its present form. Apprehension, serious apprehension, has been explicitly expressed in recent weeks by more than one authority of unimpeachable competence and integrity. Among these, all have noted the recent comments on the veto power made by the Prime Minister of the United Kingdom, Mr. Clement Attlee. And those who doubt the wisdom of the veto, at any rate in its present form, have had a recent and most emphatic reinforcement from a source much nearer to us. In a speech to which I shall refer again, made upon his return to the United States in the last few weeks, the United States Secretary of State, Mr. Byrnes, used this phrase: "We must be willing to co-operate with one another, veto or no veto—" may I repeat that phrase, "veto or no veto" "—to defend with force, if necessary, the principles and purposes of the Charter of the United Nations."

Now, I challenge any person in this Assembly, or any person outside this Assembly, to maintain the proposition that the veto, as such, is good in itself. That it was the best that could be achieved at the time, I have already conceded and I freely and readily concede it again. I have no doubt that many will differ from me as to the conclusions which must be drawn from the facts that I have enunciated. But as to the facts, there can be no difference of opinion. Everybody in this room knows that the facts are as I have stated them. It is never wise, in international or national or individual life, to pretend that difficulties do not exist when they do exist. Let us face the facts.

It is proper now to ask what can be done about this situation. I do not pretend to know. The great Powers are, obviously, not at present convinced of the inequity and the dangers of the veto provisions as they exist today. Indeed, they, or some of them, are convinced of the dangers of any other course. By a most remarkable provision in the Charter, it has been made quite impossible to amend the Charter without the consent of each of the five great Powers. Is it too much to say that by this extraordinary provision, combined with a veto, this infant organization has been brought into the world with its hands manacled and its feet fettered? But, there it is.

At this stage, I think no person looking realistically upon the situation today can suggest that it is presently possible to alter the Charter in any material way in this respect, though we are

monde, sont en même temps et nécessairement dépositaires de toute la sagesse, de toute la détermination, de tout le dévouement qu'exige cette grande cause de la paix. Le fait d'exprimer cette proposition dans ces termes revient à en souligner l'erreur essentielle.

Nous, les petites nations, ne sommes heureusement pas les seules à avoir des doutes sur les conséquences qu'a le veto sous sa forme actuelle. Plus d'une autorité dont on ne peut suspecter ni la compétence ni la bonne foi, a ouvertement exprimé son appréhension, une grave appréhension. A cet égard, mes collègues auront tous remarqué les récents commentaires que M. Clement Attlee, Premier Ministre du Royaume-Uni, a fait sur le droit de veto; et ceux qui doutent de la sagesse du veto, du moins dans sa forme actuelle, puisent un encouragement tout récent et extrêmement puissant à une source qui nous est beaucoup plus proche. Dans un discours dont je parlerai de nouveau plus loin et qu'il a prononcé à son retour aux Etats-Unis, au cours des dernières semaines, M. Byrnes, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a dit ceci: "Nous devons être prêts à collaborer les uns avec les autres, avec ou sans veto"—je souligne "avec ou sans veto"—pour défendre, par la force si c'est nécessaire, les principes et les buts de la Charte des Nations Unies.

Je mets tous les Membres de l'Assemblée, comme tous ceux qui n'en font pas partie, au défi de soutenir que le veto est bon en soi. J'ai déjà admis, et je l'admets volontiers à nouveau, que c'était tout ce qui pouvait être réalisé à l'époque. Je ne doute pas que nombreux seront ceux qui auront une opinion différente en ce qui concerne les conclusions à tirer des faits que j'ai énumérés; mais, quant aux faits eux-mêmes, il ne peut y avoir aucune divergence de vues. Tous ceux qui se trouvent dans cette salle savent que les faits sont tels que je les ai exposés et il n'est jamais prudent, dans la vie internationale ou dans la vie nationale, ou même dans la vie privée, de prétendre que les difficultés n'existent pas, alors qu'elles existent. Faisons face aux réalités.

Il convient maintenant de se demander ce qu'on peut faire pour remédier à cette situation. Je ne prétends pas le savoir. Il est évident qu'à l'heure actuelle, les grandes Puissances ne sont pas convaincues de l'injustice et du danger que comporte la clause du veto sous sa forme actuelle. En fait, elles sont, ou du moins, certaines d'entre elles sont convaincues, des dangers que présenterait toute autre procédure. De plus, une disposition tout à fait remarquable de la Charte empêche absolument de modifier cet acte sans le consentement de chacune des cinq grandes Puissances. Est-il exagéré de dire que par suite de cette disposition extraordinaire combinée à celle du veto, notre Organisation naissante est venue au monde pieds et poings liés? Non, tel est bien le cas.

A ce stade, je pense que personne ne peut, en envisageant la situation actuelle dans un esprit réaliste, émettre l'avis qu'il est possible maintenant de modifier sensiblement la Charte

not without hope that some gradual progress can be made, perhaps along the lines of the Australian proposal.

What further can be done? I suggest, at the moment, very little. I suggest, indeed, that all that men of good will throughout the world can do in present circumstances is to pursue the object in view with unremitting determination and to exercise the utmost patience, in the hope and the belief that in the course of time—and please God, before it is too late—it will be possible to establish a system of collective security which can indeed be relied upon to preserve mankind from the horrors of war, intensified a million times, as they have been by recent scientific invention.

Secretary of State Byrnes in his recent speech made the following comment:

"We must co-operate to build a world order; not to sanctify the *status quo*, but to preserve peace and freedom based upon justice and we must be willing to co-operate with one another—veto or no veto—to defend with force, if necessary, the principles and purposes of the Charter of the United Nations."

Mr. Byrnes has set out, in admirable phraseology, the very core and kernel of the problem. We, in New Zealand are in full agreement—in complete and unreserved agreement—with that policy. That is the objective we must pursue with patience, with firmness and with determination. That, and nothing less. It is that which we must in time achieve, if we are to fulfill our high and onerous responsibility to men and women of good will throughout the world today; to carry out that great trust that rests upon us, for our children and our children's children, as far ahead as the mind can reach: to preserve them from the horrors of war. That, and nothing less.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 1.57 p.m.

FORTIETH PLENARY MEETING

Held on Monday, 28 October 1946 at 4 p.m.

CONTENTS

94. General discussion (continuation):
Speeches by Emir Faisal Al Saud (Saudi Arabia), Mr. Kiselev (Byelorussian Soviet Socialist Republic) and Mr. Parodi (France) 792

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium)

94. General discussion (continuation)

The PRESIDENT (*translated from French*): We will continue the general discussion.

I call upon Emir Faisal Al Saud, representative of Saudi Arabia.

à cet égard, bien que nous ayons quelque espoir de pouvoir l'améliorer progressivement, peut-être en nous conformant aux grandes lignes de la proposition australienne.

Que peut-on faire de plus? Actuellement, très peu de chose, je crois. En fait, j'estime que ce que les hommes de bonne volonté du monde entier peuvent faire dans les circonstances actuelles, c'est de chercher à atteindre le but visé avec une résolution inébranlable, et d'avoir la plus grande patience, dans l'espoir et avec la foi qu'avec le temps—et s'il plaît à Dieu, avant qu'il ne soit trop tard—it sera possible d'instituer un système de sécurité collective sur lequel on puisse réellement compter pour épargner à l'humanité les horreurs de la guerre, lesquelles seront intensifiées un million de fois par les récentes inventions de la science.

Dans son récent discours, le Secrétaire d'Etat, M. Byrnes, a formulé l'observation suivante:

"Nous devons collaborer en vue d'édifier un ordre mondial, non pour consacrer le *statu quo*, mais pour maintenir la paix et la liberté fondées sur la justice; nous devons être prêts à collaborer les uns avec les autres—avec ou sans veto—pour défendre, par la force si c'est nécessaire, les principes et les buts de la Charte des Nations Unies."

M. Byrnes a défini, dans des termes admirables, l'essence même du problème. La délégation de la Nouvelle-Zélande s'associe—entièrement, sans la moindre réserve—à cette politique. C'est là le but que nous devons chercher à atteindre, avec patience, avec fermeté, et résolution; cela et rien de moins. C'est à cela qu'avec le temps, nous devons aboutir si nous voulons nous acquitter de la grande et lourde responsabilité qui nous incombe à l'égard des hommes et des femmes de bonne volonté du monde entier; si nous voulons nous acquitter du grand devoir qui nous incombe à l'égard de nos enfants et des enfants de nos enfants, aussi loin que s'étende l'imagination, et leur épargner les horreurs de la guerre: cela et rien de moins.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée à 13 h. 57.

QUARANTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le lundi 28 octobre 1946 à 16 heures.

TABLE DES MATIÈRES

94. Discussion générale (suite): Discours de l'Emir Faisal Al Saud (Arabie saoudite), de M. Kiselev (République socialiste soviétique de Biélorussie) et de M. Parodi (France) 792

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

94. Discussion générale (suite)

Le PRÉSIDENT: Nous allons poursuivre la discussion générale.

Je donne la parole à l'Emir Faisal Al Saud, représentant de l'Arabie saoudite.